

École des Hautes Études
Commerciales
Coin Viger et St-Hubert

PRIX COURANT



Fondé en 1887

MONTREAL, vendredi 5 avril 1918

Vol. XXXI—No 1

LES CELEBRES BREUVAGES RAFRAICHISSANTS DE J. CHRISTIN & CIE, LIMITEE



A tous les marchands qui n'ont pas encore reçu notre étagère spéciale, nous sommes en mesure de la leur

fournir avec leur première commande.

Nos moyens de livraison s'étendent à votre territoire et c'est la chose la plus facile au monde pour vous de n'être pas pris au dépourvu, quand vos besoins seront pressants.



TRADE MARK REGISTERED

Nos lignes sont profitables pour vous et c'est votre intérêt de vous assurer immédiatement, dès aujourd'hui, un approvisionnement suffisant.

Nous sommes à vos ordres pour vous servir et augmenter vos profits. Ecrivez-nous.

Connus et appréciés depuis plus d'un demi siècle ont satisfait le goût et calmé la soif de nos grands parents, depuis 1855, et ils font encore les délices de tous—petits et grands—et tout le monde en reconnaît la supériorité et l'excellence.

Marques exclusives et d'une variété convenant à tous les goûts—douces et champagnisées. Exigez toujours la "Marque J. CHRISTIN & CIE, Limitée", si populaire. C'est votre garantie de qualité et de satisfaction assurée.

J. CHRISTIN & CIE, Limitée

FONDEE EN 1855

21, RUE STE-JULIE, MONTREAL.

REORGANISEE EN 1917

Approvisionnez-vous maintenant

des articles de Jonas qui seront en grande demande pendant toute la belle saison et dont la vente vous donnera de beaux bénéfices. Parmi ces articles il faut mentionner les suivants:

LA SAUCE WORCESTERSHIRE PERFECTION DE JONAS

sans égale pour aiguiser l'appétit en relevant le goût des soupes, viandes, poissons, salades, etc.



LA POUDRE MESSINA

la meilleure qui existe pour faire la Limonade et dont la marque de fabrique depuis longtemps célèbre a été obtenue en 1874 par Rosenheim et Jonas. Pour faire un demi-gallon de bonne limonade il suffit de faire dissoudre une à deux cuillerées à thé de cette poudre dans un verre d'eau.

Les Essences Culinaires de Jonas

dont il existe une très nombreuse variété et qui jouissent d'une grande faveur auprès de toutes les ménagères, en toute saison.

Le Vernis Militaire de Jonas

Ce vernis a fait ses preuves depuis longtemps et jouit d'une excellente réputation bien méritée. Il donne un brillant solide à la chaussure sans l'endommager.



HENRI JONAS & CIE

MAISON FONDÉE EN 1870

173-177 RUE ST. PAUL OUEST, MONTREAL

La Marmelade d'Oranges

*est Toujours un Article
de Bonne Vente*



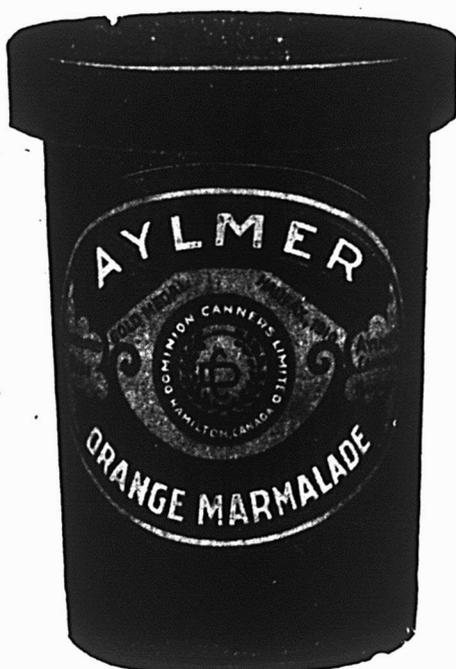
"Le Sceau de la Qualité"

La confiance en la qualité de cette ligne est bien méritée. "Le Sceau de la Qualité" est votre garantie que les ingrédients entrant dans sa composition sont soigneusement choisis et proprement préparés.

La Marmelade d'Oranges d'Aylmer est un grand favori parmi les ménagères. Elle se vend rapidement, sur sa réputation.

Les différentes grandeurs de boîtes aident à la vente les unes des autres.

Ayez en mains un bon stock de cette marque particulière.



Dominion Canners

Limited

Hamilton, - Canada

PRIX COURANT

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WAITER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de 1/2 livre et de 1/4 livre, boîte de 12 livres, par livre0.37

Breakfast Cocoa, boîtes de 1-5, 1/4, 1/2, 1 et 5 livres0.41

Chocolat sucré, Caracas, 1/4 et 1/2 de liv., boîtes de 6 liv.0.33

Caracas Tablets Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la boîte .1.35

Caracas Tablets, cartons de 5c, 20 cartons par boîte, la boîte 0.70

Caracas Assortis 33 paquets par boîte, la boîte .1.20



REGISTERED TRADE-MARK

Chocolat sucré, "Diamond", pain de 1-16 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.26

Chocolat sucré Cinquième, pains de 1-5 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.25

Cacao Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 livres, la livre0.36

Les prix ci-dessus sont F.O.B. Montréal.

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie. La doz. "XXX" (Étiquette rouge) paquets

de 3 livres 2.75

Paquets de 6 livres 5.40

Superb, paquets de 3 livres 2.60

Paquets de 6 livres 5.10

Crescent, paquets de 3 livres 2.65

Paquets de 6 livres 5.20

Buckwheat, paquets de 1 1/2 livres .1.76

— — — 3 livres.

— — — 6 livres.

Griddle-Cake, paquets de 3 liv.

Paquets de 5 livres

Pancake, paquets de 1 1/2 livre

Avoine roulée Perfection, la douzaine de paquets0.00

Pancake, paquets de 1 1/2 livre. Les caisses contenant 12 paquets de 6 livres ou de 2 douzaines de 3 livres, à 30 cents chaque.

La pleine valeur est remboursée pour caisses retournées complètes et en bon état seulement.

Pour les cartons contenant 1/2 douzaine de paquets de 6 livres, ou 1 douzaine de paquets de 3 livres, pas de frais.

Condition: argent comptant.

W. CLARK, LIMITED, Montréal.

Conserves La doz.

Corned Beef Compressé 1/2s. 2.90

Corned Beef Compressé 1s. 4.45

Corned Beef Compressé 2s. 9.25

— — — 6s. 34.75

Corned Beef Compressé . . .14s. 80.00

Roast — 1/2s. 2.90

Boast 1s. 4.45

Roast 2s. 9.00

Roast 6s. 34.75

Boeuf bouilli 1s. 4.45

Boeuf bouilli 2s. 9.00

Boeuf bouilli 6s. 34.75

Veau en gelée 1/2s. 0.00

Veau en gelée 1s. 0.00

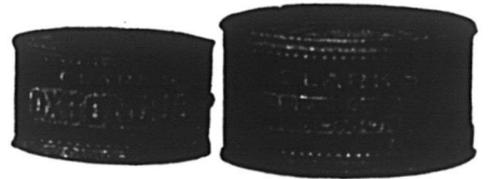
Fèves au lard, Sauce Chili, étiquettes rouge et dorée, caisse de 66 livres, 4 douzaines à la caisse, la douzaine0.95

do, 43 livres, 4 douzaines, la douz.1.25

do, grosses boîtes, 42 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.30

do, boîtes plates, 51 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.95

— à la Végétarienne, avec sauce tomates, boîtes de 42 livres.2.00



— au lard, grandeur 1 1/2

Sauce Chili, la douzaine 1.90

Pieds de cochons sans os . . 1s. 4.95

Pieds de cochons sans os . . 2s. 9.25

Boeuf fumé en tranches, boîtes de fer-blanc 3.45

Boeuf fumé en tranches, pots en verre 1s. 3.45



Nouvelle forme ajustée

Claridge et Falcon

SEMBLABLES AUX
**FAUX-COLS
ARROW**

Sinon que le FALCON a les pointes carrées et que le CLARIDGE a "les coins arrondis".—Tous deux très élégants, très bons de qualité et confortables à porter.

\$1.35 la douzaine

Cluett, Peabody & Co., Inc., Fabricants Montréal

Recommandez le Soda "Cow Brand" à la Ménagère



que ce soit une ménagère depuis nombre de lunes ou de quelques lunes seulement, elle appréciera la qualité fiable absolue de ce fameux soda. Il est pur, de grande force et est le grand favori des cuisinières partout.

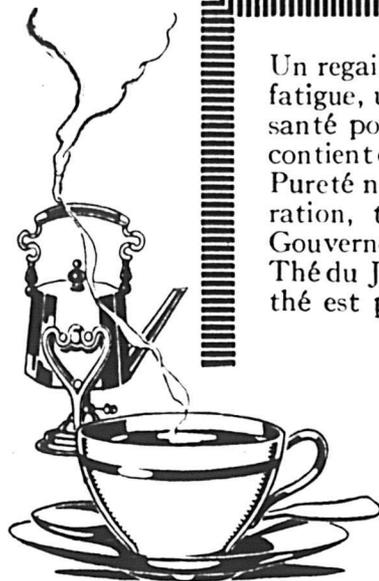
Emmagasinez-en—Votre marchand en gros en a.

CHURCH & DWIGHT LIMITED

Manufacturiers

MONTREAL

THÉ DU JAPON



Un regain de vigueur quand arrive la fatigue, un aliment pour les forts, la santé pour les malades, voilà ce que contient chaque tasse de Thé du Japon. Pureté naturelle et absence d'adultération, tels sont les règlements du Gouvernement Japonais. Buvez du Thé du Japon pour être sûrs que votre thé est pur.

"Le thé adoucit le caractère, éveille l'esprit, stimule l'organisme."

14

QUAND un épicier vend du Thé du Japon, ses efforts sont constamment soutenus au moyen d'une publicité, agressive et féconde en résultats, à l'adresse du consommateur. Cette publicité crée la demande et la qualité incomparable du Thé du Japon retient la clientèle et apporte de nouvelles commandes, fréquemment répétées. Ce sont celles-là qui contribuent si largement au développement des affaires et à la réalisation de profits.

Il existe dans votre voisinage immédiat une demande en faveur du Thé du Japon.

Les Allumettes les plus sûres que l'on puisse acheter ou que la Science puisse produire.

"SILENT 500S"

d'Eddy, s'éteignant d'elles-mêmes par un procédé chimique.

Ce sont les
Allumettes



Que vous
devriez vendre
à vos clients

Quincaillerie de toute sorte

TOUJOURS EN STOCK

Une attention toute spéciale est portée aux commandes reçues par la poste ou par téléphone.

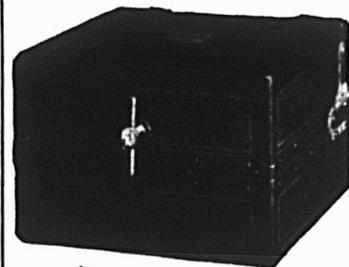
THOS. BIRKETT & SON CO., LIMITED

Marchands de Quincaillerie en Gros

OTTAWA,

CANADA

TELEPHONE QUEEN'S 859
189



"McCASKEY"

Systèmes de Comptes
POUR TOUT COMMERCE

Représentants pour la province du Québec, J.-E. Bédard, Boite 12 Faubourg St-Jean, Québec—E.-E. Pré-court, 55 1/2 rue King Sherbrooke.

McCaskey Systems Limited
235-245 Ave. Carlaw, - TORONTO

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes
"Royal"

Caisse 36 paquets, à la caisse . . . 1.50

Poudre à Pâte
"Magic"

Ne contient pas d'alun. La doz.
6 doz. de 2 oz. \$0.75
4 doz. de 4 oz. 1.15
4 doz. de 6 oz. 1.60
4 doz. de 8 oz. 2.15
4 doz. de 12 oz. 2.65
2 doz. de 12 oz. 2.70
4 doz. de 1 lb. 3.40
2 doz. de 1 lb. 3.45
1 doz. de 2 1/2 lbs. 8.30
1/2 doz. de 5 lbs. 15.10
2 doz. de 6 oz. à la
1 doz. de 12 oz. cse
1 dbz. de 16 oz. 9.20



Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



LESSIVE
PARFUMÉE DE
GILLETT

La caisse
4 doz. à la caisse 5.45
3 caisses 5.85
5 caisses ou plus 5.80

Soda "Magic"
la caisse

No. 1 caisse 60 paquets de 1 lb. . . 3.95
5 caisses 3.90
No. 5, caisse de 100 pqt. de 10 oz. . . 4.35
5 caisses 4.25

Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett"
Caque de 100 livres, par caque 4.90

Barils de 400 livres, par baril . . 13.90
Crème de Tartre "Gillett"

1/4 lb. pqt. papier. La doz. (4 doz. à la caisse) 2.80
1/2 lb. paquets de papier (4 doz. à la caisse) 5.45
1/2 lb. Caisnes avec couvercle vissé. (4 doz. à la caisse) 6.00
Par Caisse

2 doz pqt. 1/2 lb. } Assortis, 22.15
4 doz. pqt. 1/4 lb. }
5 lbs. canistres carrées (1/2 doz. la lb. dans la caisse) 0.95
10 lbs. caisses en bois 0.89
25 lbs. seaux en bois 0.89
100 lbs. en barillets (baril ou plus) 0.84
360 lbs. en barillets 0.83

Nouveaux prix du Soda Caustique de Gillett:

Franco dans Québec et Ontario
La liv.

Seaux en bois, 25 liv. 0.12
Seaux en bois, 50 liv. 0.11 1/2
Caisnes en bois, 50 liv. 0.10 1/2
Canistres 5 livres 0.15
Canistres 10 livres 0.18 1/2
Barils en fer, 100 livres 0.10 1/2
Barils 400 livres 0.10 1/2

THE CANADA STARCH CO., LTD.
Manufacturier des Marques
Edwardsburg.

Empois de buanderie. La liv
Canada Laundry Starch (caisse de 40 livres) 0.09 1/2
— White Gloss (caisse de 40 livres, paquets de 1 livre 0.10
Empois No. 1, Blanc ou Bleu, (caisses de 48 liv.), boîtes en carton de 3 livres 0.10 1/2
Kegs No. 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 livres) 0.10
Barils d'Empois Blanc No 1, (200 livres) 0.10
Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 liv., (20 livres) 0.11
Empois Silver Gloss (48 liv.), en bidons de 6 livres 0.12 1/2
— — (36 liv.)
boîtes à coulisses de 6 livres. 0.12 1/2
Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 livres) 0.10 1/2
Benson's Enamel (eau froide) (40 liv.), la caisse 3.25
Celluloïd
Caisse contenant 45 boîtes en carton, par caisse 4.50

N'oubliez pas M. l'Épicier que
pour toutes les raisons, les
produits de

CLARK

constituent le plus bel assorti-
ment d'Aliments Préparés.

Soupes (de toutes sortes)
Spaghetti avec sauce aux
tomates et fromage.
Irish Stew, Beef Steak et
Oignons.
Corned Beef, Roast Beef.
Langues de bœuf. Viandes
en pots.
Pâtés de Viandes,
Viandes hachées.
Fèves au lard de Clark.
Beurre de Peanut.
Diner bouilli canadien.

W. Clark Ltd - Montréal



**Farines Préparées
de Brodie**

Licence No 2-001.

**Avoines Roulées
"Perfection"**

Licence No 2-034.

Le Contrôleur des Vivres ayant accordé les licen-
ces ci-dessus, les EPICIERs se trouvent pleinement
protégés pour la vente de ces produits.

BRODIE & HARVIE Limited
Montréal Téléph. Main 436

Les clients satisfaits sont
le meilleur actif d'un
commerce d'épicerie

Les préparations de

**Cacao et de Chocolat
de BAKER**



REGISTERED
TRADE-MARK

sont dignes de
confiance; tou-
jours d'une qua-
lité uniformément
supérieure.
de vente facile,
constamment
en demande,
ce sont les modè-
les des articles de
leur genre.

Ils Donnent Toujours

Satisfaction

Faits en Canada par

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1780
MONTREAL (P.Q.) DORCHESTER (MASS)

**La Saucisse
DIONNE**

au

PORC FRAIS

est

La Meilleure

Tenez-la en stock et ayez des
clients satisfaits

Dionne Sausage Co.
287 rue Adam, Maisonneuve
TEL. LASALLE 92

Arthur Brodeur

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

IRON BREW
GINGER ALE
CREAM SODA
LEMON SOUR
CHERRY CREAM
CHAMPAGNE KOLA

CIDRE CHAMPAGNE
CIDRE DE POMME
EAU MINÉRALE
FRAISE
ORANGE
SIPHON, ETC

35 rue Frontenac, TELEPHONE
LASALLE 254

MONUMENTS

**MARBRE
& GRANIT**

Spécialités: Sculpture,
Statues, Bas-relief, etc.

J. BRUNET Limitée,
675 Chemin de la Côte-des-Neiges

Charbon

ANTHRACITE

ET

BITUMINEUX

Expédié par voie ferrée ou voie
d'eau à tous endroits de la
province de Québec.

**George Hall Coal Co.
of Canada, Limited**

26 rue St-Pierre, Montréal

CHURCH & DWIGHT

Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seule-
ment.

Empaqueté com-
me suit:

Caisnes de 96
paquets de 5
cents . . . \$3.45

Caisse de 60 paquets de 1 livre..\$3.45

— — 120 — de ½ livre.. 3.65

— — 30 — de 1 livre..

et 60 paquets mélangés, ½ livre. 3.55

**SIROP
DE GOUDRON ET
D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE**

**Mathieu
CASSE LA TOUX**

Gros flacons.—En vente partout.

CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.

Fabricant aussi les Poudres Nervines de Mathieu, le meilleur
remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.



Quelques Considérations sur notre Situation Economique

Nous ne devons pas oublier le caractère transitoire de la prospérité évidente dans tous les domaines de notre activité commerciale. Cette prospérité résulte de la production intense du matériel de guerre et de l'approvisionnement des vivres pour les armées. La récolte assez bonne de l'an dernier s'est vendue à des prix rémunérateurs, notre commerce s'est accru énormément. Il n'y a pas eu de chômage chez les ouvriers, qui tous ont trouvé à s'employer, car la main-d'oeuvre a été plutôt rare et bien rétribuée. Les dépôts dans les banques ont atteint des chiffres inconnus jusque-là, preuve manifeste de l'accroissement de notre richesse. Il convient cependant de faire deux réserves: la mise en valeur de nos ressources naturelles est arrêtée et l'immeuble subit le même sort.

Personne ne peut dire ce que sera la situation commerciale d'après-guerre. D'aucuns ont suggéré que des mesures soient prises afin que nos industriels puissent répondre à la demande qui, la guerre terminée, devra porter sur tous les objets fabriqués au Canada. Plusieurs conférences tenues dans le but de s'entendre sur les moyens d'actions n'ont abouti à aucun résultat pratique. L'absence de données précises, de même que la complexité du problème en ont empêché la solution par un travail concerté; il a fallu s'en remettre à l'initiative individuelle.

S'il le juge à propos, le gouvernement peut, cependant, préparer le terrain par le ministère de ses agents commerciaux.

La mise en activité de nombreux chantiers maritimes est une excellente préparation pour l'avenir, car elle suppose le développement et le perfectionnement de l'outillage de nombreuses industries connexes.

ZEPH. HEBERT,

Président de HUDON, HEBERT & CIE,
Limitée.

Economie d'argent
Economie de temps
Economie de gâchis
Meilleure que des oeufs

Poudre d'Oeufs POPULAIRE'S

Bons profits
Ventes assurées
Clients satisfaits
Pas de perte

La COMPAGNIE IMPERIALE, Enregistrée

645 rue St. Valier. - Québec (P.Q.)

Pour diminuer les dépenses des Fabricants de Conserves

Les Capsules Anchor sur n'importe quel produit alimentaire donneront deux résultats importants: diminuer vos dépenses et augmenter vos ventes.

Les Capsules Anchor arrivent à l'empaqueteur assemblées prêtes à servir et peuvent être mécaniquement employées à boucher avec ou sans l'aide d'un vacuum. Avec elles les marchandises peuvent être scellées aussitôt qu'elles sont remplies, étiquetées et mises en boîtes avec un prix de revient de main-d'oeuvre excessivement bas et en laissant bien peu de chance au danger de contamination.

Les machines Anchor sont d'opération simple et ne demandent pas de main-d'oeuvre expérimentée, parce que le scellage se fait instantanément et le bris est presque éliminé.

Votre produit atteint le consommateur dans le même état où il quitta votre usine, et vous le savez, les clients satisfaits signifient augmentation de ventes.

Laissez-nous vous prouver dans votre usine ce que nous avançons. Une simple carte à notre adresse vous fera recevoir des informations complètes.

Anchor Cap & Closure Corporation
OF CANADA, LIMITED

MUNUFACTURE ET
BUREAUX GENERAUX



50 Chemin Dovercourt
TORONTO (ONT.)

Conditions: net, 30 jours.

Lots de 5 boîtes et plus, fret payé jusqu'à 50 cents par cent. Le surplus sera marqué sur la facture.

HENRI JONAS & CIE
Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"

	La lb.
Macaroni "Bertrand"	manquant
Vermicelle	—
Sphagheti	—
Alphabets	—
Nouilles	—
Coquilles	—
Petites Pâtes	—
Extraits Culinaires "Jonas" La doz.	
1 oz. Plates Triple Concentré	1.00
2 oz. — — —	1.90
2 oz. Carrées — — —	2.30
4 oz. — — —	4.00
8 oz. — — —	7.50
16 oz. — — —	14.60
2 oz. Rondes Quintessences	2.40
2½ oz. — — —	2.70
5 oz. — — —	4.60
8 oz. — — —	8.00
8 oz. Carrées Quintessences	8.00
4 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	5.00
8 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	9.00
2 oz. Anchor Concentré	1.20
4 oz. — — —	2.15
8 oz. — — —	3.60
16 oz. — — —	7.20
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.95
4 oz. — — —	1.75
2 oz. — — —	3.25
16 oz. — — —	5.75
2 oz. Plates Solubles	0.90
4 oz. — — —	1.70
8 oz. — — —	2.25
16 oz. — — —	5.75
1 oz. London	0.65

2 oz. —	0.95
Extraits à la livre, de ..	\$1.25 à \$4.00
— au gallon, de	8.00 à 24.00
Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.	
Vernis à chaussures. La douz.	
Marque Froment, 1 doz., à la caisse	1.00
Marque Jonas, 1 doz., à la caisse	1.00
Vernis militaire à l'épreuve de l'eau.	\$2.50.

	La gr.
Moutarde Française "Jonas"	
Pony 2 doz. à la caisse	15.00
Small 2 — — —	12.00
Medium 2 — — —	18.00
Large 2 — — —	manquant
Tumblers 2 — — —	"
Mugs 2 — — —	"
Nugget 2 — — —	"
Athenian 2 — — —	"
Gold Band Tu 2 — — —	"
No. 64 Jars 1 — — —	"
No. 65 Jars 1 — — —	30.00
No. 66 — 1 — — —	36.00
No. 67 — 1 — — —	manquant
No. 68 — 1 — — —	"
No. 69 — 1 — — —	"
Molasses Jugs 1 — — —	"
Jarres, ¼ gal. 1 — — —	"
Jarres, ½ gal. 1 — — —	"

Poudre Limonade "Mesina" Jonas
Petites boîtes, 3 douzaines par caisse à \$15.00 la grosse.
Grandes boîtes, 3 douzaines par caisse, à \$36.00 la grosse.
Sauce Worcestershire 15.00
"Perfection" ½ pt. à \$15.00 la grosse, 3 douzaines par caisse.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE,
Montréal.

"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien
Etiquette Rouge, paquets de 1 livre, c-s 30 livres, la livre 0.45

— — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.45
— — — ¼ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre,	
c-s 30 livres, la livre	0.52
— — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.52
— — — ¼ livre, c-s 29	
livres, la livre	0.53

"PRIMUS"

Thé Vert Naturel, non coloré	
Etiquette Rouge, paquets de 1 livre,	
c-s 30 livres, la livre	0.45
— — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.45
— — — ¼ livre, c-s	
29¼ livres, la livre	0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre,	
c-s 30 livres, la livre	0.52
— — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.52
— — — ¼ livre, c-s 29	

AGENCES



AGENCES

LAPORTE, MAR

TIN LIMITEE

Eau de Vichy

Admirable crown. 50 Btles. 8.50 c-s
Neptune . . . 50 Btles . . . 9.50 c-s

Limonade de Vichy

La Savoureuse . . . 50 Btles 12.50 c-s
100¼ Btles 15.00 c-s

Eau Minérale Naturelle

Ginger Ale et Soda Importés
Ginger Ale Trayder's—
c-s doz., chop. 1.50 doz. (cou-

McCormick's

JERSEY CREAM Sodas

Quality Sells Quantity

La qualité fait vendre en quantité

Les Sodas Jersey Cream, de McCormick, ont battu tous les records dans la popularité du Biscuit et la demande ne fait qu'augmenter constamment. Cet article de marque largement annoncé est une des lignes les plus profitables que vous puissiez tenir.

Les Sodas Jersey Cream, de McCormick, contiennent plus de valeur nutritive réelle que le blé entier blanc, brun, graham ou que le pain de seigle. Mentionnez ce fait à vos clients et cela vous rapportera plus de ventes et—plus de profits.

THE McCORMICK MANUFACTURING CO., LIMITED

Bureaux Principaux et Fabrique: London (Canada)
Entrepôts Succursales: Montréal, Hamilton, Kingston, Winnipeg, Calgary, Port-Arthur, St-Jean (N.B.)

Fabricants aussi des Biscuits de Fantaisie McCormick



Occasion Exceptionnelle

aux

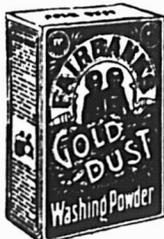
Epiciers Détailliers

30 TONNES ORIENTAL MOLASSES SYRUP

*Livraison immédiate seulement, car
la quantité est limitée*

**POUR PRIX ET ECHANTILLONS S'ADRESSER--AGENCE
GENERALE, BOITE 294--MONTREAL.**

*Il y a
un grand nombre
de bonnes choses qui
vous pouvez dire au sujet
de Gold Dust. Mais
vous n'avez pas à vous
arrêter pour les énumérer.
Elles sont déjà
toutes connues.*



FAIT AU CANADA



THE N.K. FAIRBANK COMPANY
LIMITED MONTREAL

Laissez faire votre ouvrage
par les Jumeaux GOLD DUST.

VOTRE



USMC



GARANTIE

POUR LA

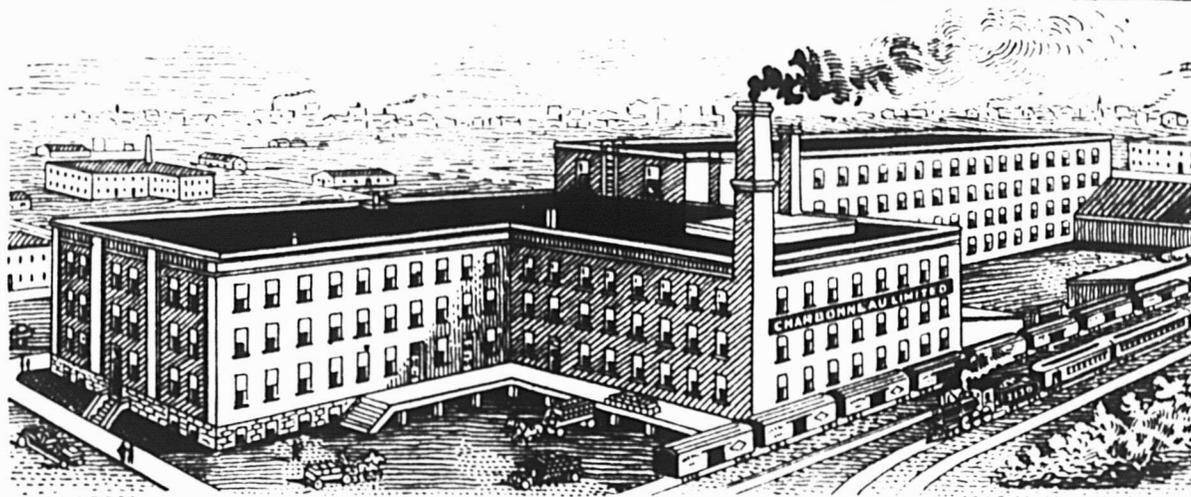
QUALITÉ

**United Shoe Machinery Company,
of Canada, Limited
MONTREAL, (P.Q.)**

**179 rue King Ouest,
Kitchener**

**90 Rue Adelaide Ouest,
Toronto**

**28 Rue Demers,
Québec**



Beurre Crème d'Erable "IMPERIAL" de Charbonneau

Ceux de vos clients qui apprécient quelque chose de nettement supérieur, trouveront dans le beurre crème d'érable "Impérial" de Charbonneau, une qualité insurpassable et un goût délicieux sans égal.

Sa qualité vous vaudra des commandes répétées régulièrement; il est donc de votre intérêt d'en mettre un stock en étalage.

Nous garantissons de prompts envois.

Nos prix sont avantageux.

CHARBONNEAU Limitée

Manufacturiers de BISCUITS et CONFISERIES. Raffineurs de SIROP.

Distributeurs pour Québec:
BOIVIN & GRENIER, QUEBEC

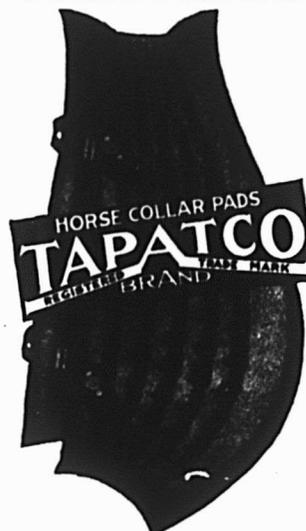
330 RUE NICOLET, MONTREAL

**Savoir faire ses Achats
est un Gros Agent
de Succès dans le
Commerce**



EN consultant les annonces qui figurent dans le "**PRIX COURANT**" vous obtenez les adresses des meilleures maisons où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

FORTE DEMANDE POUR LES DEUX



Elles sont de couleur Brune ou Blanche ou Vieil or Massif avec bord en feutre rouge. Largeurs: 10", 11" ou 12" et dimensions de 18" à 25".

La saison des Bourrures pour Colliers de chevaux est arrivée. Les propriétaires de chevaux prennent de grandes précautions, car les chevaux ont trop de valeur pour qu'on les néglige.

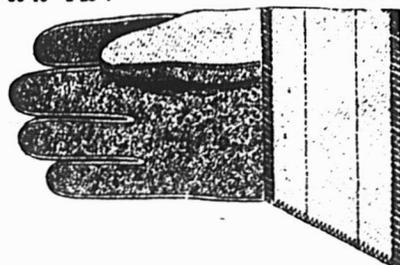
Les Bourrures à Collier Marque Tapatco sont d'une grande durabilité et ont des caractéristiques exclusives brevetées qui constituent une grande amélioration sur les bourrures ordinaires de fatigue.

Donnez à vos clients le mieux qui puissent procurer l'argent et l'expérience en leur offrant les colliers de chevaux marque Tapatco.

Les Gants de Coton

sont en grande demande à cette époque de l'année et surtout cette année vu l'entrain avec lequel les gens entrent dans la grande campagne de Production.

Les gants de coton Tapatco obtiennent invariablement les ventes—leur qualité est de confiance, leur apparence nette et ils durent longtemps. Mettez en évidence la marque Tapatco et obtenez immédiatement un bon bénéfice et une clientèle pour l'avenir.



Faits avec poignets et gantelet tricotés ou à bande, Pesantour légère, moyenne ou élevée. Gants et mitaines Jersey de couleur Oxford, Tan et Ardoise. Nous fabriquons aussi un gant avec intérieur en cuir "Isatherette" qui triomphe partout.

The
American Pad
& Textile Co.

CHATHAM (ONT.)

MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER

Epiciers :

Une réputation établie de commerçant honnête tenant des marchandises fiables est un actif de valeur et que tout détaillant devrait désirer. Cela ne peut s'obtenir que par un effort persistant et déterminé à tenir les produits que l'on sait devoir plaire au client même si le profit net de la vente est un peu moindre que celui obtenu sur des marques sur lesquelles vous ne pouvez vous permettre de risquer votre réputation. Cela vous payera de pousser la vente de la poudre à pâte "Magic" et les résultats obtenus à la fin de l'année vous surprendront. L'article est bien annoncé et vous n'avez pas à perdre de temps en explication au moment de la vente.

MAGIC BAKING POWDER

LA SEULE POUDRE À PÂTE EN CANADA DONT TOUS
LES INGRÉDIENTS SONT MARQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE

E.W. GILLETT COMPANY LIMITED
TORONTO, ONT.

MONTREAL

WINNIPEG



MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER

La Marque qui garantit la satisfaction du client.

Il est de votre avantage d'offrir à tous les clients qui fréquentent votre magasin, les aliments marins de qualité délicate, qui sont étiquetés du nom de la

Marque BRUNSWICK



Vous devriez recommander particulièrement les **Harengs Sautés** de la **Marque Brunswick**, une ligne saine, appétissante et délicate.

Les Aliments Marins de la **Marque Brunswick** se vendent plus facilement que jamais.

La campagne nationale de conservation des aliments incline de plus en plus les gens à manger du poisson et ceci, ajouté à la qualité supérieure de la marque crée une forte demande pour chacun des articles suivants :—

¼ SARDINES A L'HUILE
FINNAN HADDIES (Boîtes ovales et rondes)
HARENG SAUCE AUX TOMATES

¼ SARDINES A LA MOUTARDE
KIPPED HERRING
CLAMS

DE QUELLES LIGNES AVEZ-VOUS BESOIN?

CONNORS BROS., Limited, Black's Harbor (N.B.)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 } PAR AN.
Canada et Etats-Unis . \$2.00
Union Postale, fra . . 20.00

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT
Le Journal des Marchands détaillants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables
à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 5 avril 1918

Vol. XXXI—No 14

Pourquoi ne pas Doubler le Chiffre de vos Affaires?

Un grand champ d'action pour le métal servant à couvrir les toits. — Suggestions pour partir et réussir un commerce. — Le point de vue de conservation des toits à l'épreuve du feu.

Il y a une ligne de marchandises se rattachant au commerce de quincaillerie et de ferblanterie qui, dans la majorité des cas, est très négligée, mais qui peut, avec un peu d'effort, augmenter de moitié le commerce de 75 pour cent des marchands. Cette ligne de marchandises est le métal servant à couvrir les toits, plus particulièrement les bardeaux métalliques et les tuiles. La faute de cette négligence est peut-être attribuable aux manufacturiers, mais quoi qu'il en soit, quelques explications sur ce sujet aideront peut-être à améliorer les choses.

Les ferblantiers-couvreurs ne font que commencer à reconnaître l'importance des toits en métal pour leur commerce. Dans la plupart des villes et villages, le commerce des toits a été gracieusement laissé au charpentier et à ses bardeaux de bois. Si votre ville est dans cette catégorie, mettez-vous à l'oeuvre sans tarder pour que votre ville, vue à vol d'oiseau en 1923, démontre qu'il y a là un ferblantier-couvreur progressif.

Un énorme champ d'action

Avez-vous une idée du nombre de carrés de bardeaux de bois posés chaque année? Les statistiques sont ennuyeuses et nous ne voulons pas donner une leçon d'arithmétique, mais nous vous dirons seulement que lorsque les ferblantiers-couvreurs du Canada se seront assurés un quart seulement du commerce qui va maintenant aux bardeaux de bois, il en résultera des milliers de dollars chaque année pour chacun d'eux! Un quart seulement, remarquez bien, et nous ne parlons que des bardeaux de bois, sans nous occuper du papier, de l'asbestos, etc. Il y a sûrement une belle opportunité pour les chevaliers du ciseau à froid qui réalisent les possibilités de ce commerce.

Et il n'y a pas de difficultés dans l'accomplissement de ces possibilités non plus, pas de réelles difficultés s'entend. Ce qu'il faut surtout, c'est de faire savoir à tous qu'on peut avoir un meilleur toit dans leur propre ville, que vous vous en chargez.

Nous n'avons pas l'ombre d'un doute qu'aussitôt que les gens sauront que leur ferblantier local pose des bardeaux en métal, ils lui donneront du travail en ce genre.

La manière de commencer

Sans doute, M. le Ferblantier, si l'on vous demandait, vous répondriez que vous pouvez fournir des bardeaux métalliques. Vous feriez voir un catalogue et peut-être pourriez-vous tirer quelques échantillons poussiéreux de derrière le banc.

C'est peut-être bien pour le client qui vient voir. Mais ce qu'il faut c'est d'atteindre celui qui n'en cherche pas, celui qui arrête en chemin chez le marchand de bois pour acheter des bardeaux de bois, ou celui qui, demain peut-être, commencera une nouvelle construction ou verra son toit brûler par une étincelle sortie d'une cheminée. De fait, tous ceux qui passent devant votre boutique devraient voir par eux-mêmes que vous êtes dans le commerce des toits sérieusement.

En commençant à établir un tel commerce, décidez d'abord la sorte particulière de bardeaux métalliques dont vous désirez activer la vente. Que ce soit une marque dans laquelle vous avez confiance, car vous n'aurez jamais de succès à vendre quelque chose que vous ne puissiez honnêtement recommander. Choisissez de préférence un bardeau de réputation qui est bien annoncé. La facilité et la vitesse du posage devront aussi entrer en ligne de compte, puisque cela peut vous aider à concourir lorsque la chose est nécessaire.

Montrez les échantillons de bardeaux

Une fois décidé sur la marque, mettez-en quelques échantillons dans votre vitrine et placez-en trois ou



**BLACK
WATCH**

TABAC NOIR A CHIQUER, (EN PALETTES)

Black Watch

IL SE VEND FACILEMENT ET RAPPORTE DE BONS PROFITS



**BLACK
WATCH**

quatre sur une tablette d'échantillons qui devra être installée bien en vue dans votre boutique. Si le fabricant de votre bardeau vous offre des cartes ou écrits d'annonces, servez-vous-en libéralement ou faites-vous faire quelques enseignes qui diront ce que sont vos bardeaux et quel est leur usage. Vous seriez surpris de voir combien de gens regarderont un bardeau métallique sans savoir ce que c'est s'il n'y a pas d'explication. Lorsque vous remarquerez un toit en mauvais ordre, dites à votre manufacturier d'adresser quelques annonces au propriétaire.

La concurrence est une aide

Cela ne coûte pratiquement rien, par conséquent, la question de dépenses ne peut empêcher un ferblantier-couvreur d'agir ainsi et ce sera un bon commencement. Mais il serait préférable d'annoncer aussi dans le journal local.

Votre concurrent choisira peut-être une autre sorte de bardeau métallique et vantera ce produit. Il est à espérer qu'il le fera. Il vous aidera à démontrer les avantages des toits modernes et sa concurrence sera un obstacle moindre pour vous que l'ignorance actuelle en fait de toits métalliques en général.

Le côté patriotique est la conservation

Le seul fait de savoir que les toits en métal assurent la conservation de la propriété et de son contenu par la prévention des incendies activera vos ventes.

Les statistiques d'assurance prouvent qu'une grande partie des incendies ont leur origine sur le toit, soit par des étincelles de cheminée, soit par la foudre.

La National Fire Protection Association rapporte que les bardeaux de bois sont la plus grande cause particulière d'incendies dans l'Amérique du Nord et que une fois par jour, en moyenne, au Canada et aux Etats-Unis, la demeure de quelqu'un est détruite ou le toit entièrement brûlé par l'ignition de ses bardeaux de bois par des étincelles de sa propre cheminée. Les pertes d'incendies du Canada, l'an dernier, furent de \$55,000,000 ou plus de \$6.00 per capita. Ces faits stupéfiants donnent d'excellents moyens d'argumentation en faveur des toits en métal au point de vue de la conservation.

LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET LA CHAMBRE DE COMMERCE

"La loi de l'impôt sur le revenu est injuste, car, d'après ses dispositions, l'homme marié qui possède une nombreuse famille ne jouit pas de plus de privilèges que celui qui n'a aucun enfant. S'il faut en croire les chiffres du gouvernement, la subsistance d'une personne exige aujourd'hui une somme de \$1,500, puisqu'il pose cette somme comme budget du célibataire, et \$3,000 pour un homme marié. On aurait dû faire une distinction à l'endroit des hommes mariés qui ont des enfants. Aussi, je propose que le conseil de cette Chambre demande que la loi soit amendée et stipule une exemption de \$250 par enfant sur les revenus des pères de famille."

Cette proposition de M. Alfred Lambert, présentée verbalement, à la séance trimestrielle de la Chambre de Commerce, devra, selon les règlements de l'institution, être mise par écrit, et elle fera l'objet d'une étude spéciale à la prochaine séance hebdomadaire régulière.

REGULARISATION DEFINITIVE POUR LA POU-DRE A PATE

L'analyste du Dominion recommande un minimum de 10 pour cent de matières gazeuses. — Amélioration marquée dans la qualité de ce produit depuis quelques années.

Le Dr McGill, le chef analyste du Département de Réserve de l'Intérieur, préconise la nécessité d'en arriver à une régularisation définitive des poudres à pâte sur une base de contenu gazeux.

Un article qui a été si mal fait, ou qui s'est détérioré à la longue au point de ne pouvoir donner un volume raisonnable de gaz, est nécessairement désappointant pour le boulanger, et s'il dépasse les limites qui devraient être légalement définies, doit être regardé comme frauduleux.

La poudre à pâte généralement acceptée et reconnue comme normale est supposée donner de 12 à 13 pour cent de gaz (poids) lorsqu'elle est fraîchement faite.

La nature de la crème de tartre qui fut le premier ingrédient d'acide des poudres à pâte détermina sans doute ce chiffre, qui fut si longtemps et si généralement accepté qu'un écart considérable mettrait le boulanger dans la confusion.

Les Etats de Floride, Dakota Nord et, je crois, d'autres comme le gouvernement de l'Australie Ouest, ont adopté une limite minimum de 10 pour cent pour une poudre à pâte légale, dit-il.

On doit être satisfait aussi que son rapport montre une amélioration générale dans la qualité de la poudre à pâte au cours des vingt-cinq dernières années. En 1889, la moyenne de gaz de 149 échantillons n'était seulement que de 8.17; en 1900 elle était augmentée à 9.80; en 1908 à 10.24 et en 1915 à 11.91.

L'inspection de 1915 révéla que 82 pour cent des 251 échantillons examinés contenaient plus de 10 pour cent de gaz et celle de 1916 que 88 pour cent des échantillons dépassaient cette moyenne.

Cela démontre une amélioration générale pour ce produit. Le Dr McGill est d'opinion que toute poudre à pâte contenant moins de 10 pour cent de matières gazeuses devrait être déclarée illégale.

UNE LOI DANGEREUSE POUR L'EPICIER

Cas où des marchands furent dernièrement condamnés à l'amende pour des adultérations qui échappaient à leur contrôle. — La meilleure sauvegarde n'est pas satisfaisante.

Il y eut dernièrement plusieurs poursuites d'après le Règlement des Vivres pures (Pure Food Act) qui, tout en étant peut-être une bonne interprétation de ce règlement, sont quand même une menace distincte au commerce de l'épicerie et en même temps n'offrent aucune assurance d'un meilleur état de choses au consommateur.

A Toronto récemment, un gros magasin d'épicerie fut visité et des échantillons de marchandises furent pris par un inspecteur du Département du Revenu de l'Intérieur.

Parmi ces marchandises il y avait des boîtes de pommes sèches qui, sur examen, furent trouvées pleines de vers. La présence des vers dans ces marchandises fut considérée comme une impureté et le marchand fut, par conséquent, condamné à l'amende.

Dans une ville de Québec, un cas analogue se produisit. Cette fois il s'agissait de figues. Lorsque les marchands reçurent un subpoena les obligeant à comparaître en cour à Sherbrooke, Québec, ils consultèrent un avocat et l'assurèrent qu'ils pouvaient faire venir en cour n'importe quel marchand des environs pour prouver que souvent les meilleures figues contenaient des vers, mais leur aviseur légal les encouragea à plaider coupables par le fait que la décision du chef analyste était toujours considérée comme finale par les cours. Et pourtant, dans ces deux cas, les marchands n'avaient aucun contrôle sur ces marchandises. Ils avaient pu les acheter parfaitement fraîches, mais une altération quelconque avait pu se développer dans le cours de quelques semaines ou de quelques mois sans que personne ne fut en faute.

Lorsqu'un marchand achète de telles marchandises de bonne foi de maisons de réputation et fait tout en son possible pour les conserver en bonne condition, il ne semble pas juste qu'il doive être tenu responsable de détérioration par des causes naturelles entièrement en dehors de son contrôle.

Il lui est impossible d'examiner son stock au microscope. Il doit alors ou courir la chance d'être condamné à l'amende ou ne plus vendre de marchandises sujettes à la détérioration.

Une loi qui punit un homme pour une faute qu'il ignore et qu'il ne pouvait prévenir est sûrement une loi fautive et elle devrait être rectifiée.

La seule protection possible pour le marchand est de s'assurer par lui-même de la qualité des produits alimentaires par un examen attentif des marchandises aussitôt qu'il les reçoit et les retourner immédiatement s'il ne les trouve pas en parfait état.

Cela même n'est pas une pleine protection, car il est très possible que leurs défauts puissent passer inaperçus même au cours du plus soigneux examen ou qu'ils se développent subséquemment.

LA QUESTION DE L'OLEOMARGARINE

Discutée par les membres du gouvernement

La question de la margarine a été vivement discutée à la chambre des députés, cette semaine. Le débat fut soulevé par M. Armstrong, député de Lambton, par la résolution suivante:—

‘Que dans l'opinion de cette chambre, l'ordre en conseil concernant la fabrication, l'importation et la vente de l'oléomargarine, devrait être amendé et appliqué avec plus de rigueur de façon que l'industrie laitière du Canada soit efficacement protégée.’

A l'appui de sa résolution, M. Armstrong attaqua que l'ordre en conseil était beaucoup trop large, laissant entrer en franchise au pays, non seulement l'oléomargarine, mais plusieurs autres substituts du beurre, dont quelques-uns constituent une véritable menace pour la santé publique. De plus, l'ordre en conseil favorise la fraude en autorisant les manufacturiers d'oléomargarine à introduire du lait et du beurre dans

leurs établissements, et à les mêler à leurs produits, de façon à en changer la couleur et le goût au point de les faire confondre par le public avec le beurre véritable. L'orateur cite de nombreuses statistiques pour démontrer l'importance de l'industrie laitière au Canada.

M. Gustave Boyer, député de Soulanges, Vaudreuil, estime que, dans les circonstances actuelles, l'introduction de l'oléomargarine au pays ne peut pas sérieusement affecter l'industrie laitière, mais il faut prévoir pour l'après-guerre et ne pas laisser s'établir ici des industries rivales de l'industrie laitière qui chercheront à se maintenir longtemps après que les raisons qui les auront fait naître seront disparues. Le député de Vaudreuil mentionne les sacrifices considérables qui ont été faits pour amener notre industrie laitière à sa prospérité actuelle, et demande s'il est sage de laisser conduire cette industrie à la ruine, quand des millions y sont aujourd'hui engagés, et que la prospérité de notre classe agricole repose en grande partie sur elle.

Le député de Kingston déclara que l'admission de l'oléomargarine sur le marché canadien a été rendue nécessaire par le prix exorbitant du beurre. Il soutient que, pour la cuisine, au témoignage de celles qui ont soin de ce département, chez lui, l'oléomargarine est l'équivalent du beurre.

Le docteur Edwards, député de Frontenac, insista surtout sur les fraudes que provoquent la fabrication et la vente de l'oléomargarine. Il affirma qu'aux Etats-Unis sur 500 millions de livres de margarine produites, plus de 400 millions de livres sont vendues pour du beurre.

Le ministre de l'agriculture expose succinctement les raisons pour lesquelles le gouvernement a adopté son ordre en conseil. C'est essentiellement une mesure de guerre, a-t-il dit, rendue nécessaire par la rareté et la cherté du beurre et qui disparaîtra avec les causes qui l'ont fait naître.

Finalement le débat tourna en queue de poisson par le retrait de la résolution de M. Armstrong.

LES MARCHANDS DOIVENT OBTENIR UNE LICENCE

D'après les nouvelles réglementations émanant de la Commission du Contrôle des Vivres, les marchands sont astreints à être porteurs de licence pour pouvoir tenir commerce conformément aux exigences de l'ordre en conseil ci-dessous que nous avons déjà publié le 22 mars dernier, mais que nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, vu les nombreuses informations qui nous ont été demandées à ce sujet:

ATTENDU que par un arrêté-en-conseil No 3214, en date du quinzième jour de novembre 1917, il est entre autre chose pourvu que le Contrôleur des Vivres peut défendre à aucune personne de faire le commerce d'aucun aliments ou produits alimentaires désignés par lui sans une licence et peut annuler aucune licence dans le cas d'aucune violation d'aucuns règlements ou ordres.

Et attendu que par un arrêté-en-conseil en date de ce onzième jour de février 1918, Son Excellence le Gouverneur en Conseil a ordonné:—

Que tous les pouvoirs du Contrôleur des Vivres pour le Ca-

Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

**Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année**

Tanglefoot

nada soient maintenant transportés et doivent être exercés par la Commission des Vivres du Canada.

En conséquence de quoi, il est par les présentes ordonné:—

1. Que dès et après le quinzième jour de mai 1918, aucune personne, firme ou corporation, ne pourra faire le commerce d'un ou plus d'un commerce de détail énuméré ci-après avant d'avoir au préalable obtenu une licence de la Commission des Vivres au Canada, telle licence devant être connue sous le nom de Licence de Boucher détaillier, ou Licence de Boulanger détaillier, ou Licence de Marchand détaillier de fleur et d'engrais alimentaires, ou Licence de Marchand détaillier de fruits et de légumes, ou Licence de Marchand détaillier en poisson, qui peut être devenue nécessaire d'après les opérations commerciales de l'applicant.

2. Que le porteur de licence ne devra pas acheter, ou de monopoliser d'une façon locale, ou générale autrement manier ou faire de commerce de vivres ou de produits alimentaires dans le but d'augmenter sans nécessité le prix, ou de restreindre l'approvisionnement ou de monopoliser d'une façon locale, ou générale aucun aliment ou produit alimentaire.

3. Que le porteur d'une licence ne devra détruire aucun aliment ou produits alimentaires propres à la consommation des hommes, et ne devra pas avec connaissance de cause faire du gaspillage ou volontairement permettre une détérioration en rapport avec la mise en entrepôt d'aucun aliment ou produits alimentaires.

4. Qu'aucun porteur de licence ne devra, directement ou indirectement, avec connaissance de cause acheter des commodités alimentaires de, ou vendre aucune telles commodités alimentaires à aucune personne obligée d'obtenir une licence de la Commission des Vivres du Canada, et qui n'a pas obtenu telle licence.

Que le porteur de licence devra apposer à chaque entête de lettre, contrat, ordre, acceptation, liste de prix, et quotations fournies, les mots 'Numéro de licence de la Commission des Vivres du Canada' suivis du numéro de la licence ou des licences sous lesquels on fait le commerce.

6. Que tous les porteurs de licences peuvent être obligés de faire des rapports mensuels, et aussi souvent et en tels temps et de telle forme qui peut être par écrit ordonné par la Commission des Vivres du Canada, indiquant le stock en main ou en transit à l'ordre du porteur de licence, et tels autres renseignements qui puissent être nécessaires à la Commission des Vivres du Canada de temps en temps.

7. Que chaque porteur de licence devra tenir tels livres, factures, commandes et autres papiers et records qui puissent permettre à la Commission des Vivres du Canada, ou aucune personne par elle autorisée de vérifier aucun rapport ou déclaration que tel porteur de licence est obligé de faire à la Commission des Vivres du Canada.

8. L'application pour une licence doit être faite sur la formule no 9 ci-attachée.

9. Que les impôts suivants doivent être payés sur les licences accordées d'après cet ordre:—

Quand la valeur vendue ne dépasse pas \$20,000 par année, \$2.00;—

Quand la valeur vendue ne dépasse pas \$40,000 par année, \$4.00; ;

Quand la valeur vendue ne dépasse pas \$60,000 par année, \$6.00;

Quand la valeur vendue ne dépasse pas \$80,000 par année, \$8.00;

Quand la valeur vendue ne dépasse pas \$100,000 par année, \$10.00;

et \$2.00 additionnels pour chaque \$20,000 ou fraction de chiffre de la valeur vendue en sus et en plus des chiffres mentionnés précédemment.

10. Que toutes les licences expireront le quatorzième jour de mai de chaque année.

11. Que les licences ne sont pas transportables ou transférables sans le consentement de la Commission des Vivres au Canada.

12. Que le porteur de licence devra donner avis par écrit à la Commission des Vivres du Canada d'aucun changement d'adresse, ou d'aucun changement dans l'administration ou le contrôle, ou d'aucun changement dans le caractère d'un commerce licencié, en dedans de dix jours de tel changement ou changements, ayant été faits.

Daté à Ottawa, ce 25ième jour de février 1918.

Commission des Vivres du Canada,

HENRY D. THOMSON,

Président.

REGLEMENTATION DE LA VENTE DES OEUFS

Attendu qu'il est opportun d'empêcher autant que possible que les oeufs soient détériorés et d'empêcher la vente d'oeufs gâtés.

Pour cette raison, la Commission des vivres du Canada ordonne que:—

Aucune personne administrant un entrepôt frigorifique ne recevra d'oeufs pour être mis en entrepôt ou ne devra mettre en entrepôt sans un certificat par écrit du propriétaire des dits oeufs, certifiant que les dits oeufs ont été examinés et que tous les mauvais oeufs et les oeufs détériorés avaient été enlevés.

2. Aucune personne faisant le commerce des oeufs en gros, ne devra recevoir ou demander le paiement pour de mauvais oeufs en plus d'une marge de un pour cent sur le chiffre total de chaque opération.

Cet ordre entrera en vigueur dès et après le seizième jour de mars 1918.

Daté à Ottawa, ce seizième jour de mars 1918.

Commission des Vivres du Canada,

HENRY B. THOMSON,

Président.

REGLEMENTS CONCERNANT LE GASPILLAGE DES ALIMENTS

1. Est par les présentes prohibé le gaspillage volontaire d'un aliment ou d'un produit alimentaire quelconque quand ce gaspillage résulte de la négligence ou du mode d'emmagasinage, ou qu'il est dû à une autre cause qui aurait pu être prévenue.

2. Si la Commission des vivres du Canada a raison de croire que des aliments ou produits alimentaires quelconques sont accumulés ou gardés dans un entrepôt, magasin, résidence, lieu quelconque, navire, wagon de chemin de fer, ou autre véhicule et qu'ils peuvent devenir impropres à la consommation, elle peut notifier le propriétaire ou toute autre personne en charge de vendre immédiatement ces produits alimentaires ou d'en disposer de telle manière qu'il n'y ait aucune perte ou plus grande perte de ces produits. Si ce propriétaire ou cette autre personne ne se conforme pas immédiatement aux prescriptions de cet avis, la Commission des vivres du Canada peut confisquer les dits produits et les vendre, ou faire tout ce qui est possible pour empêcher toute autre perte ou détérioration, on peut ensuite les vendre ou les faire vendre. Dans chaque cas où la Commission des vivres du Canada vend de ces produits alimentaires elle remettra le produit de la vente au propriétaire ou autre personne en charge lors de la confiscation après déduction de tous frais encourus pour telle confiscation et vente et pour toute mesure prise pour conserver ces produits alimentaires ou en disposer.

3. La Commission des vivres du Canada a le pouvoir de faire de temps à autre des ordonnances prescrivant quelle quantité d'aliments ou produits alimentaires peut être achetée ou gardée par une personne quelconque, soit que ces produits aient été achetés ou gardés pour la vente, l'exportation ou la consommation privée, elle peut ensuite confisquer tous produits alimentaires achetés ou gardés en quantité excédant celle ainsi prescrite. Tous aliments ou produit alimentaires ainsi confisqués deviendront, propriété de Sa Majesté et il en sera disposé de la manière que la dite Commission prescrira de temps à autre.

4. La Commission a le pouvoir d'ordonner de temps à autre que soient vendus de la manière qu'elle prescrira tous aliments et produits alimentaires détenus par tout marchand en gros ou par tout entreposeur dans l'ordonnance.

5. Toute personne qui enfreint une disposition quelconque des présents règlements ou d'une ordonnance promulguée en vertu des présents règlements, ou qui entrave un fonctionnaire ou autre personne dans l'application des dispositions des présents règlements ou de telle ordonnance, est coupable de délit et passible sur conviction sommaire devant un magistrat de police ou deux juges de paix d'une amende n'excédant pas mille dollars, ou d'emprisonnement pour une période n'excédant pas trois mois, ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement.

6. Quand les procédures dans un cas quelconque ou une amende est imposée sous l'empire des présents règlements sont intentées à la demande d'une municipalité, ou par un fonctionnaire d'une municipalité, l'amende est payée au trésorier de cette municipalité, pour qu'il en soit disposé comme elle prescrira de temps à autre. Quand de telles procédures sont intentées à la demande d'un fonctionnaire provincial ou par ce fonctionnaire même, cette amende est payée au trésorier provincial pour qu'il en soit disposé comme il ordonnera de temps à autre.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LA MECANIQUE DANS LES AFFAIRES

Instructive conférence de M. Henri Viau, au dîner-causerie de l'Association de Publicité de Montréal.

L'Association de Publicité de Montréal avait, récemment, comme hôte d'honneur, M. Henri Viau, L.I.C., à son dîner-causerie hebdomadaire donné à l'hôtel Windsor.

M. Viau y donna une très intéressante conférence sur "La mécanique dans les affaires", démontrant les avantages et l'utilité des diverses machines employées dans les bureaux commerciaux, financiers et autres, pour faciliter le travail des employés et le rendre plus expéditif.

C'est d'abord le clavigraph, dont l'invention date de plus de cinquante ans et dont les perfectionnements n'en font plus un objet de luxe, mais de toute première nécessité dans un bureau de quelque importance qu'il soit. "N'a-t-on pas même aujourd'hui, un clavigraph nouveau, dit le conférencier, une merveille inventée l'an dernier par John B. Flowers, de Brooklyn, N.-Y. ? C'est une machine à laquelle l'on dicte et qui transcrit la parole. Pas n'est besoin d'insister sur l'utilité d'une telle machine pour l'homme d'affaires.

Le conférencier passa ensuite aux autres machines de bureaux non moins perfectionnées et non moins indispensables. Nous avons "l'ouvre-lettres" qui peut dépouiller en une heure, des milliers de correspondances de leurs enveloppes sans détériorer leur contenu, puis vient s'ajouter le "time-stamp" qui, avec autant de célérité, marque sur la correspondance l'heure et la date de sa réception, ce qui se fait dans tout bureau bien tenu. Et ces lettres devant être distribuées aux différents départements sont données au "message carriers", une autre machine du genre des boîtes à argent circulantes des magasins à rayons. Enfin, c'est le "dictaphone" connu d'ailleurs, qui dispense de la sténographie et qui est plus expéditif, c'est la "machine calculatrice" rapide et précise, la machine aux factures, aux tableaux de comptabilité non moins indispen-

sable, la machine photographique telle qu'utilisée par les compagnies d'assurance et qui peut produire 2,000 copies en un jour, la machine à additionner, enfin la caisse enregistreuse, qui fait l'office de comptable et élimine les erreurs.

Le conférencier décrivit le fonctionnement de toutes ces machines d'une façon très intéressante et des plus instructives, et démontra les avantages au point de vue de la rapidité commerciale, de la précision et de l'économie, et termina en recommandant aux patrons d'intéresser les employés à leur commerce, de le traiter comme un associé.

"Un employé qui ne mérite pas de devenir associé, dit-il, n'est pas digne d'être employé."

UN ARRIVAGE DE SIROP DE MELASSE

Nous publions dans une autre partie de ce journal, une annonce relative à la vente de 30 tonnes de sirop de mélasse orientale, qui ne peut manquer d'intéresser vivement les marchands-détaillants.

A l'heure présente, où les difficultés de transport ont réduit les sources d'approvisionnement, les commerçants au détail doivent être à l'affût de toutes les occasions d'approvisionnement qui s'offrent à eux, et nous ne saurions trop leur recommander de se renseigner au sujet de l'offre qui leur est faite dans cette annonce.

LE RENDEMENT DES MINES DE COBALT

Le rendement des mines d'argent de Cobalt est approximativement de 50,000 onces par jour, ce qui fait environ 760 tonnes par année. Calculé à 95 cents l'once, ce rendement représente une valeur de \$46,500 par jour ou de \$17,000,000 par année.

La production de l'année dernière a été estimée à environ \$16,000,000, et celle de 1916, la plus forte que l'on ait jamais vue dans l'histoire de cette mine, a été de \$17,408,936.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

NOUVELLES COMPAGNIES PROVINCIALES

Boucher, Lacroix et Fiset, Ltd., à Sherbrooke, \$49,900.
La Meunerie Modèle, Ltd., à Fraserville, \$15,000.
L'Imprimerie d'Arthabaska, à Arthabaska, \$18,000.
L. Mercier & Fils, Ltd., Montréal, \$3,000.
Rickett's Club Inc., Montréal, \$10,000.

NOUVELLES COMPAGNIES FEDERALES

Leitch Anderson Grain Co., Ltd., Winnipeg, \$200,000.
Trenton Cooperage Mills, Ltd., Trenton, Ont., \$100,000.
International Exchange Co., Ltd., Montréal, \$45,000.
Interocean Transportation Co., Ltd., Montréal, \$1,000,000.
Great West Electric Co'y., Ltd., Winnipeg, \$300,000.
The Merchants Purchasing Association, Ltd., Montréal, \$150,000.

W. & F. P. Currie & Co., Ltd., Montréal, \$150,000.
S. A. Lornme & Co., Ltd., Saint-Jean, P. Q., \$100,000.
E. Ruel, Ltd., Lauzon, \$150,000.
Lumber Supply Co., Ltd., Montréal, \$250,000.

DISSOLUTION

Parc Rolland, Montréal.

AVIS DE DIVIDENDE

E. Fréchette & Co., Montréal, un dividende premier et final, payable le 15 avril, par A. O. Chalfoux, curateur.
Canadian Aniline Co., Montréal, un premier dividende payable le 12 avril, par Eugène Prévost, liquidateur.
Mannesman Tube Co., Ltd., un premier dividende payable le 15 avril, par Lorenzo Bélanger, liquidateur.

ABANDON JUDICIAIRE

Par Rex Shoe, Montréal v. W. Chartrand, gardien provisoire.
J. P. Paquin, de Brownsburg, X. Le-pape, créancier.
Par Edward Carrigan, de Montréal-O., et maintenant à Birmingham, Etat d'Alabama, Etats-Unis d'A. — Wm. S. Jones, gardien provisoire.

CURATEURS

Archer & Co., Regd., Québec, Lefalvre et Gagnon, de Québec, curateurs.
Saulnier & Simard, de Murray Bay, Lefebvre & Gagnon, de Québec, curateurs.
Gray & Dunn, Montréal, Edmond Garneau, Montréal, curateur.
L. Legault & Cie, Montréal, Benoit et de Grosbois, curateurs.
Hamilton & Johnson, Montréal, P. L. Turgeon, curateur.
A. Chrétien Zaugg, Montréal, Turcotte & Merrill, curateurs.

Le Marché de l'Alimentation

LE MARCHÉ LOCAL DU GRAIN

Le ton du marché du grain a été plus faible cette semaine et les prix ont atteint les niveaux suivants :

Avoine de l'ouest Canadien	
No 3	1.06
Avoine d'alimentation No.	
1	1.04½
Avoine d'alimentation	
No. 2	1.02
Avoine blanche d'Ontario	
No. 3	1.01½ 1.02

LE MARCHÉ LOCAL DE LA FARINE

De bonnes affaires se font pour la nouvelle farine étalon faite de blé de printemps et la demande est excellente. Les lots de chars complets pour envois aux différents points de la campagne se vendent à \$11.10 le baril, en sacs, f.o.b. Montréal; les lots pour boulangers se vendent à \$11.20, et les plus petites quantités pour boulangers et épiciers se vendent à

ISSUS DE BLE ET AVOINE ROULEE

Le son est vendu à \$35.40; le gru à \$40.40 la tonne, sacs compris, livré au commerce; les midlings, de \$48 à \$50; la moulée pure, à \$73.00 la tonne, et la moulée, mélangée, de \$60 à \$62, la tonne, sacs compris. L'avoine roulée est cotée à \$5.50 le sac de 90 livres en jute de coton.

LE FOIN PRESSE

Bonnes affaires en foin pressé, avec ventes de lots de chars de No 2 à \$17.00; de No 3 à \$15.50 et de foin mélangé de trèfle, de \$11.00 à \$12.00 la tonne, ex-voie.

LA VOLAILLE

Le ton du marché est bon pour la volaille de choix, mais comme les arrivages sont en grande partie de qualité inférieure il y a une certaine faiblesse manifestée. \$11.30 livrées.

Nous cotons :

	La livre.
Dindes	0.35 0.36

Poulets nourris au lait	0.35	0.36
Poules de choix	0.27	0.30
Canards	0.28	0.30
Oies	0.26	0.28

LES POMMES DE TERRE

De bonnes affaires continuent à se faire sur les pommes de terre dans le commerce de gros et le ton du marché est plus facile, avec des ventes de Montagnes Vertes à \$1.80, de blanches de Québec, à \$1.75, et de rouges à \$1.70 le sac de 80 livres ex-magasin.

LE MARCHÉ A PROVISION

Il y a eu hausse cette semaine, sur le porc et des ventes ont été faites en lots de chars à \$21.00 les 100 livres pesées hors chars. En sympathie avec cette hausse, il y a eu aussi un plus fort sentiment pour porc apprêté et des ventes d'animaux fraîchement tués des abattoirs se sont faites dans le gros de \$28.00 à \$28.50 les 100 livres.

LES JAMBONS ET BACONS

Un sentiment plus fort s'est manifesté pour les jambons et bacons qui ont vu leurs cotations s'élever aux chiffres suivants :		
Jambons, 8 à 10 livres	0.35	0.36
Jambons, 12 à 15 livres	0.33	0.34
Jambons poids lourds	0.31	0.32
Bacon pour breakfast	0.40	0.41
Bacon de choix Windsor	0.42	0.43
Bacon Windsor dé-sossé	0.44	0.45

LE BEURRE

Le marché du beurre a été assez actif aux prix ci-dessous :

Beurre de crèmerie supérieur de septembre et octobre	0.50	0.50½
Beurre fin de crèmerie, de septembre et octobre	0.49	0.49½
Beurre de ferme fin	0.41½	0.42½

LES SIROPS DE BLE-D'INDE

Les sirops de blé-d'Inde sont cotés comme suit :

Barils d'environ 700 livres,	0.07
½ barils et ¼ barils, ¼c de plus la livre.	
Boîtes de 2 livres, 2 doz. à la caisse	4.65
Boîtes de 5 livres, 1 doz. à la caisse	5.20
Boîtes de 10 livres, ½ doz. à la caisse	4.95
Boîtes de 20 livres, ¼ doz. à la caisse	4.90
2 gals, seaux de 26 livres, chaque	2.15
3 gals, seaux 38½ livres, chaque	3.25
5 gals, seaux 65 livres, chaque	5.25

LES OEUFS

Il y a un an, à pareille date, les prix moyens payés aux points de campagne pour les oeufs, dans le Québec, étaient de 35c à 40c la douzaine; dans l'ouest de l'Ontario, de 35c à 36c, et dans l'Ontario Est, de 28c à 36c, tandis qu'aujourd'hui, les marchands payent de 38c à 39c.

LES SUCRES

Les sucres ont marqué une hausse de 25 cents les cent livres pour les qualités raffinées en ce qui concerne la marque Atlantic Sugar; les autres ont maintenu leurs anciennes cotations.

Les prix sont comme suit :

Les 100 livres	
Atlantic Sugar Company, extra granulé	\$8.90
Acadia Sugar Refinery, extra granulé	
St. Lawrence Sugar Refinery	8.40
Canada Sugar Refinery	8.40
Dominion Sugar Co., Ltd., crystal granulé	8.55

Pour livraisons dans les districts de la Cité de Montréal, ajoutez 5c au prix de raffinerie ci-dessus, pour achats par marchands de gros.

Pour sacs de 50 et 25 livres, ajoutez 10c aux 100 liv., pour sacs de 20 livres, ajoutez 15c les 100 livres; pour sacs de 10 livres, ajoutez 20 cents les 100 livres; pour cartons de 5 livres, ajoutez 25c les 100 livres; et pour cartons de 2 livres, ajoutez 30 cents les 100 livres.

M. le Marchand,

Vous rendez-vous compte du bénéfice que vous réalisez en mettant en évidence des marchandises qui sont annoncées dans tout le pays?



Un commerçant qui ne fait des affaires que dans sa localité peut ne pas avoir les moyens de faire de la publicité sur une aussi grande échelle que les manufacturiers dont le commerce s'étend par tout le pays; MAIS. . . .

Il peut profiter de la publicité de ceux-ci en faisant un bel étalage dans ses vitrines et en donnant aux articles annoncés dans tout le pays une place prééminente dans son magasin--en faisant--sienne--la--publicité--des manufacturiers.

L'affiche reproduite ci-dessus, bien coloriée, pleine de vie, 10' de hauteur par 25' de largeur, s'adresse plusieurs fois par jour à plus de 3,500,000 Canadiens.

Mettez une carte du STAG dans votre vitrine et voyez quelle augmentation d'affaires elle vous vaudra.

Faites vôtre cette publicité

ECRIVEZ A LA

Canadian Poster Company,

EDIFICE LEWIS, - MONTREAL

Pour la Publicité par l'Affiche n'importe où au Canada.

Le Blanc de Plomb Pur MARQUE "TIGER"

Cette fameuse marque de commerce, vieille de quarante ans, est la garantie d'un produit honnête.

Vous et vos clients la reconnaissez comme telle. Vos clients voudront la marque "Tiger" cette année, la même que celle que vous avez eue les autres années depuis que vous êtes dans le commerce; la seule différence étant qu'ils en auront besoin de plus grosses quantités.

Cela a toujours été le cas, chaque années, avec le Blanc de Plomb Pur de la Marque Tiger.

THE STEEL COMPANY of CANADA

HAMILTON LIMITED MONTREAL

The World-Famous
SIMONDS

Crescent-Ground

**CROSS-CUT
SAWS**

**MADE IN
MONTREAL**

**Vendez
les Scies Simonds**

car elles donneront à votre client un meilleur service que n'importe quelle autre marque de scies. Elles coupent facilement et scient vite. Fabriquées avec de l'acier spécial Simonds gardant son taillant. Chaque scie est garantie. Achetez-en de votre fournisseur en gros ou écrivez à

Simonds Canada Saw Co., Limited

RUE ST-REMI et AVENUE ACORN,
MONTREAL, Qué.

Vancouver, C. A. ou St-Jean, N.B.

Ferronnerie, Plomberie, Peinture

Marché de Montréal

NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DES "PLATE GLASS"

New York, 1er avril.

Les prix des "Plate-Glass" ont encore été sensiblement augmentés par les manufacturiers et les grands distributeurs qui viennent d'annoncer que l'escompte à enlever sur la liste des prix sera à l'avenir de 86 pour cent, au lieu de l'escompte de 88 pour cent qui avait prévalu jusqu'ici.

C'est équivalent à une augmentation dans le prix de 16 2-3 pour cent. Le prix des "plate glass" a sans cesse augmenté depuis la guerre et les cotations actuelles sont 75 pour cent plus hautes que celles de 1915.

En d'autres mots, la "plate-glass" d'une liste de prix de \$100.00 pouvait s'acheter en 1915 à \$8.00, alors que maintenant la même coûte \$14.

Les manufacturiers prétendent que cette augmentation est due au haut coût de la main-d'oeuvre, la rareté du charbon et à d'autres facteurs importants. Les marchands sont d'avis que le coût va continuer sa course ascendante et font remarquer que les grandeurs régulières ont été augmentées de 75 pour cent, les "plates" plus grandes sont relativement plus cher, de sorte que, en définitive, l'augmentation générale est d'au-delà de 75 pour cent.

D'un autre côté, la marge de la préservation n'a pas augmentée proportionnellement. Cette marge qui était de 94 pour cent de la liste n'a été réduite qu'à 93 pour cent. Le coût du posage des glaces a aussi considérablement augmenté.

LES PRIX DES ROUES EN BROCHE ET DES PORTE-PNEUS

Les prix pour roues en broche sont donnés ci-dessous. Les roues blanches et de couleur pour être employées sur automobiles Ford sont cotées à \$87.00 et pour le Chevrolet "490", à \$110. Les porte-pneus pour roadster Ford sont marqués à \$13.50 et pour les sedan et touring cars, à \$15.00. Par "sets" de 5, les roues sont sujettes à un escompte commercial de 20 et 5 pour cent, et de 20 pour 100 pour les plus petits lots. Le même escompte s'applique aux porte-pneus.

MÉTAL BABBIT, BROSSES DE KALSOMINE

Il y a eu hausse cette semaine d'environ 5 pour cent pour les brosses de kalsomine. Le métal

**Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures et Vernis,
Huiles, Vitres, Matériaux de Construction, etc.**

EN GROS SEULEMENT

NOS voyageurs sont actuellement en route pour vous visiter; ils vous offriront les dernières nouveautés de l'année.

RESERVEZ quelques minutes d'examen à leurs échantillons, ce ne sera pas du temps perdu pour vous.

LEUR collection d'articles est aussi complète que possible et présente un assortiment des plus variés.

NOS prix ont été établis avec soin, vous ne pouvez manquer de les trouver avantageux et nous espérons que vous voudrez bien nous donner la faveur de vos ordres, que nous remplirons à votre entière satisfaction.

L.-H. Hébert & Cie. (Limitée)

- - IMPORTATEURS - -

297 et 299 rue Saint-Paul.

MONTREAL

Magnolia a aussi montré une plus grande fermeté et est coté 2 cents plus haut la livre, à 29c.

LES BOLT CLIPPERS EN HAUSSE

Il y a eu hausse sur les "bolt clippers" dans les proportions suivantes: Le no 0 est avancé de \$3.30 chaque à \$3.65; le no 1, de \$4.40 à \$.85; le no 2, de \$6.15 à \$6.75 et le no 3, de \$7.90 à \$8.65.

NOUVEAUX ESCOMPTES SUR CLOTURES EN BROCHE ET SUR BARRIERES

Pendant le mois de février, une nouvelle liste de prix prenant effet au 10 mars et appliqué à tous les envois faits après cette date, a été publiée par un manufacturier avec les escomptes suivants: clôtures de ferme épaisseur forte et moyenne, 15 pour 100; clôtures de basse-cour, 15 p. 100; barrière pour bétail, 20 pour 100; barrières de ferme et ornementales, 25 pour 100; clôture ornementale et de plate-bande, 25 pour 100, outils et accessoires de clôtures, 10 pour 100.

NOUVELLE LISTE DE PRIX ET D'ESCOMPTES POUR LES LEVIERS D'AUTO

De nouvelles listes de prix et escomptes ont paru cette semaine pour les différentes lignes de "jacks" d'auto. Le Victor jack No 1, autrefois à \$2.30, a été augmenté à \$3.40. Les Badger, autrefois à \$6.10 sont avancés à \$6.80. Deux autres lignes sont ajoutées: Le Badger No 8, à \$5.60 et aussi un jack pour camion no 5 à \$12.75. L'escompte ordinaire pour toutes ces lignes est comme suit: Lots de 24, 42½ pour 100; lots

de 6, 37½ pour 100 et plus petits lots, 33 1-3 pour 100.

LES "SHOCK ABSORBERS"

Les prix des "shock absorbers" sont donnés comme suit pour les différents modèles. Sets de 4 employés sur des autos de 4,000 livres et plus \$70.00. Le modèle régulier pour autos de 3,000 livres et plus est coté à \$60.00. Le modèle d'après est à \$47.50 et s'applique aux autos de plus de 2,000 livres, tandis que le prix pour les autres autos est coté à \$37.50. Il y a un set spécial pour les Ford, à \$28.00. L'escompte au commerce de détail est de 20 pour cent, sur ces prix.

NOUVELLE LISTE DE PRIX POUR LA VITRE, EN HAUSSE D'ENVIRON 20 P. 100

La hausse prévue sur la vitre a prit effet. Elle s'applique aux différentes pesanteurs de vitres en caisse. Le changement de liste est considérable, et l'escompte a été augmenté et les prix nets avancés d'environ 20 pour 100. En addition à la revision des prix sur les pesanteurs de 16 et 21 onces, une nouvelle liste de prix net a été donnée pour les 26 onces, et ces prix sont comme suit: — pour caisses de 100 pieds et plus jusqu'à 25 pouces, \$19.86; de 26 à 40 pouces, \$21.48; de 41 à 50 pouces, \$25.85; de 51 à 60 pouces, \$26.52; de 61 à 70 pouces, \$28.14; de 71 à 80 pouces, \$30.36; de 81 à 85 pouces, \$33.30; de 86 à 96 pouces, \$35.76; de 91 à 95 pouces, \$36.48; de 96 à 100 pouces, \$42.78; de 101 à 105 pouces, \$47.58; de 106 à 110 pouces, \$53.16. Ces prix sont nets au commerce. Des revisions en hausse sur les vitres

de fantaisie ont été également faites.

LE FER ET L'ACIER

Il y a une grande fermeté sur les prix demandés pour les produits de fer et d'acier. Il n'y a qu'un changement signalé dans les prix qui s'applique à l'acier fondu Black Diamond coté à présent: 20 cents-21 cents contre l'ancien prix de 18-19 cents.

Nous cotons:

Montréal.

Fer en barre commun, les 100 livres	\$4.55
Fer raffiné, les 100 livres	4.80
Fer pour fers à cheval, les 100 livres.	4.80
Fer de Norvège	11.00
Acier mou	5.05
Acier bandé	5.05
Acier sleigh shoe	5.05
Acier tiré	5.25
Acier Toe Calk, les 100 livres	5.95
Acier, outils de mine, la livre	0.17½ 0.19
Acier pour outils Black Diamond	0.18 0.19
Acier à ressorts	6.50
Acier de machine fini fer	5.10
Acier Harrow tooth	5.20
Acier fondu Black Diamond	0.20 0.21

TOLES ET METAL EN FEUILLES

Les cotations de la tôle et du métal en feuilles semblent être quelque peu plus favorables et stimulent les achats.

Nous cotons:

Montréal.

Tôle Noire	Les 100 livres
Calibre 10	\$8.00 \$11.50
Calibre 12	8.65 10.50
Calibre 14	8.80 7.90
Calibre 16	9.00 8.00

TOLE NOIRE
"SOUTHERN CROSS"
 COLD ROLLED
 CLOSE ANNEALED
 DEAD FLAT
JOHN LYSAGHT, LIMITED
 Manufacturiers
 Bristol—Newport—Montréal
A. C. LESLIE & CO. Limited
 Gérants de la Succursale Canadienne

Feutre et Papier
 N'IMPORTE QUELLE QUANTITE
 Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapisser, Produits de Goudron. Papier à Tapisser et à imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille, Toitures en Caoutchouc "Favorite" et "Capitol".
 Fabricants du Feutre Goudronné
"BLACK DIAMOND"
ALEX. McARTHUR & CO., Limited
 Bureaux et Entrepôts: 82 Rue McGill, MONTREAL
 Manufacture de Feutre pour Toiture: Rues Moreau et Forsythe, Montréal, moulin à Papier, Joliette, Qué.

Le "CHAMPION" de plus en plus populaire

Messieurs les Marchands nous vous invitons à placer de bonne heure vos commandes pour ce Jouet, dont les demandes sont nombreuses et considérables, car si vous attendez la saison occupée vous courez le risque d'être retardés, et comme il vous faudra vous procurer cet article pour faire face à la concurrence, placez dès maintenant vos commandes afin de les recevoir à temps.

CADRES, MOULURES ET MIROIRS.

CHAMPION



Nous désirons également faire savoir à Messieurs les Marchands-Généralistes que pour fabriquer cette spécialité, nous ne négligeons en rien nos lignes régulières de Cadres, Moulures, Mirosirs, etc.

En dépit de l'augmentation continue du prix des matériaux entrant dans la confection des moulures, nous vendrons durant les prochains quinze jours 600 pieds de moulures assorties, dorées Circassien et imitation de chêne, pour \$27.00, comme suit:—

200 de moulure d'un pouce de largeur, à \$3.00 — \$6.00.

200 de moulure 1½ pouce de largeur, à \$4.50 — \$9.00.

200 de moulure 2 pouces de largeur, à \$6.00 — \$12.00.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas promettre

de continuer ces prix indéfiniment, mais nous désirons faire connaître nos marchandises et pour ce, ferons quelque sacrifice.

Demandez nos échantillons de moulures, lesquelles nous envoyons gratuitement.

Demandez aussi nos prix pour les cadres et les miroirs "shock" (seuls ou encadrés).

LA CIE. WISINTAINER & FILS, INC.,

Manufacturiers-Importateurs

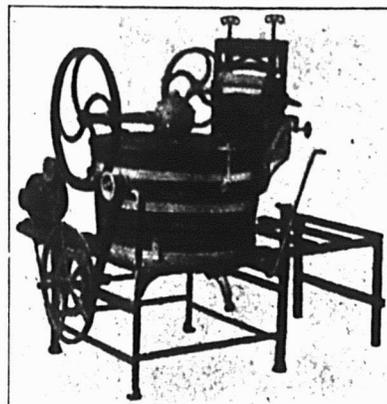
58-60 Boulevard Saint-Laurent, (pres rue Craig).
Telephone Main 5082. MONTREAL, QUE.

Tenez-vous cette

HYDRO LAVEUSE SUR BANC ELECTRIQUE

Maxwell ?

VOICI une ligne de vente excellente pour votre commerce de haute classe — une laveuse et tordeuse combinées. La "Hydro"



Maxwell est manœuvrée par un moteur de huit chevaux-vapeur qui peut se visser à toute commutation ordinaire. La tordeuse peut se déplacer comme on le désire. Toujours sous un parfait contrôle. Peut être mise en marche par moteur à gazoline, si on le veut. Lave les tissus les plus délicats sans aucun danger pour eux.

Ecrivez pour avoir un catalogue illustré.

MAXWELLS LIMITED

ST. MARYS' (Ontario.)

(C)

Avez-vous quelques difficultés à faire vos achats?

La chose est très probable, car la guerre a coupé de nombreuses sources d'approvisionnement et compliqué la tâche de l'acheteur dans bien des lignes. Néanmoins, vos clients, sans considération de ces difficultés, exigent d'avoir les articles qu'ils ont été habitués à consommer ou à employer et votre incapacité de les leur procurer vous cause un tort considérable.

Voulez-vous éviter ces ennuis? Ecrivez-nous. Nous sommes en mesure de vous approvisionner de la plus grande partie des articles qui vous manquent et ce, dans le plus bref délai.

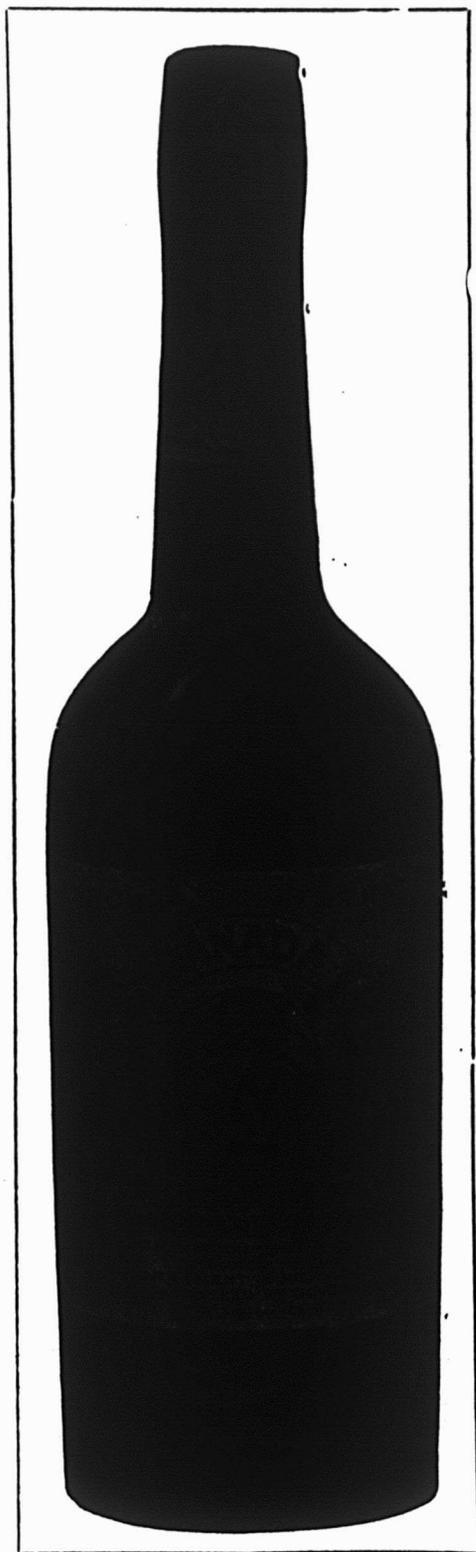
Notre raison d'être est de vous rendre service et de trouver pour vous des sources multiples d'approvisionnement. Notre vaste organisation s'étendant au monde entier nous met en mesure de vous fournir le service le plus efficace et de vous faire vos achats, à prix avantageux, sur une base de commission.

Vous avez éprouvé certainement des déconvenues, à propos de tel ou tel article devenu introuvable sur vos marchés canadiens. Une simple lettre nous disant vos besoins, vous permettra de solutionner ce problème et de donner satisfaction à vos clients. Ecrivez-nous en français si vous le désirez, il vous sera répondu de même.

YORK MERCANTILE CO.

21 PARK ROW,

NEW YORK CITY



CETTE MARQUE CELEBRE MISE EN
Pintes, Chopines, Demi-Chopines et Flasks "Book"
EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du
Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUEE PAR

J. P. Wiser & Sons, Limited

PRESCOTT (Ontario)

"NEW YORK"

"CANADA"

S. H. Ewing & Sons

- IMPORTATEURS ET -
MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules
pour bouteilles, de Bro-
ches d'embouteilleurs,
d'Etain en feuilles, de
Fournitures pour Bras-
seurs, etc., etc., etc.

Bureau Principal:

96 rue King, - Montréal

Téléphones—Bell, Main 65; Marchands, 522

Succursale de Toronto: 29 RUE FRONT, OUEST

COGNAC ROY

"LE ROY DES COGNACS"

La Maison HENRI ROY & CO. de COGNAC (France)
possède plus de 300 Agences dans les principales Villes du
Monde entier et accepte des REPRESENTANTS sérieux
partout où elle n'est pas représentée.

En annonçant leurs marchandises
dans

LE PRIX COURANT

les manufacturiers et les commerçants en gros peuvent
être sûrs de faire une

PUBLICITE PROFITABLE,

car notre journal est lu régulièrement par la plupart
des marchands canadiens-français.

VINS ET LIQUEURS

LA LOI DE PROHIBITION

Attendu que le comité de guerre du Conseil, après examen des circonstances actuelles créées par la guerre, est d'avis qu'il est de toute urgence de concentrer dans la plus grande mesure possible les énergies et les ressources du Canada pour les oeuvres d'importance nationale dans la crise actuelle; et

Attendu qu'à cause de telle urgence et dans l'intérêt de l'économie nationale certains règlements ont été faits et établis, savoir:

Par un arrêté en conseil du 2 novembre 1917 (C.P. 3116) l'usage de grains ou de toute substance pouvant être employée comme aliment est prohibé pour la distillation de liqueurs potables en Canada à partir du 1er jour de décembre 1917.

Par un arrêté en conseil du 27 novembre 1917 (C.P. 3203) la quantité de malt fabriqué au Canada et la quantité d'orge utilisée dans la fabrication du malt au Canada ont été limitées à la quantité d'orge utilisée dans la fabrication du malt au cours de l'année terminée le 31 mars 1916, sauf en vertu d'un permis délivré par le ministre du Revenu de l'intérieur autorisant l'augmentation de ces quantités.

Par les arrêtés en conseil du 22 décembre 1917 (C.P. 3473), du 26 décembre 1917 (C.P. 3484), du 19 janvier 1918 (C. P. 134), du 26 janvier 1918 (C. P. 224), l'importation de liqueurs contenant plus de deux et demi pour cent d'esprit preuve a été prohibée à partir du 24 décembre 1917, ce jour compris, sauf en vertu d'un permis pour certaines fins autorisées, à moins que les dites liqueurs aient réellement été achetées pour importation au Canada avant le 24 décembre 1917, et de fait expédiées le ou avant le 31 janvier 1918.

Attendu que dans chaque province du Canada ont été passées des lois prohibant la vente des liqueurs enivrantes et que ces lois sont actuellement en vigueur, sauf dans la province de Québec où la loi prohibitive ne sera mise en vigueur que le 1er mai 1919, et qu'afin de donner plus d'efficacité à ces lois provinciales il est désirable d'établir des règlements les supplémentant.

Attendu que ledit 22e jour de décembre 1917, le Premier Ministre a annoncé qu'à partir du 1er avril 1918 serait défendu le transport des liqueurs dans un endroit quelconque du Canada où la vente des liqueurs enivrantes est illégale, et que la fabrication des liqueurs enivrantes en Canada serait prohibée à partir d'une date à être déterminée après plus ample étude des conditions actuelles de l'industrie.

Et attendu que le comité de la guerre, afin de donner plein effet à cette déclaration, et dans le but d'empêcher toute dépense inutile, d'encourager l'économie, de conserver les ressources et d'augmenter ainsi l'efficacité nationale, est d'avis que des règlements devraient être établis prohibant la fabrication des liqueurs enivrantes en Canada et défendant le transport de telles liqueurs dans toutes les parties du Canada où la vente en est interdite par la loi, ainsi que la vente de telle liqueur pour livraison dans toute telle partie du Canada, et la livraison dans toute telle partie du Canada de liqueurs vendues dans toute autre partie du Canada.

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouver-

neur général en conseil, à la recommandation du Premier Ministre et en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, 1914, d'établir les règlements suivants, et ces règlements sont par les présentes décrétés et établis en conséquence:

Règlements.

1. Dans les présents règlements:

- (a) "Personne" comprend tout corps constitué en corporation.
- (b) "Province" signifie toute province du Canada et comprend aussi les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon.
- (c) "Zone interdite" signifie toute province, territoire, municipalité, district, comté, ou autre région où la vente des liqueurs enivrantes est prohibée par une loi quelconque, fédérale ou provinciale.
- (d) "Licencié" signifie une personne autorisée par la loi d'une province à vendre dans cette province des liqueurs enivrantes pour l'usage dans les limites de cette province.
- (e) "Fabricant" signifie une personne licenciée par le ministre de l'Intérieur du Canada pour fabriquer des liqueurs enivrantes pour des fins sacramentelles, industrielles, mécaniques, artistiques ou médicinales.
- (f) "Liqueur enivrante" signifie et comprend toute liqueur ou breuvage qui contient plus que deux et demi pour cent d'esprit preuve.

2. Personne ne fera ou fabriquera de liqueurs enivrantes ou ne fera faire ou fabriquer de liqueurs enivrantes en Canada après le 1er jour d'avril 1918. Toutefois, dans le cas où est permise dans une province la vente de liqueurs enivrantes d'espèce quelconque comme breuvage, le présent règlement ne s'appliquera pas à la fabrication de telles liqueurs enivrantes dans cette province avant le trente-unième jour de décembre 1918. De plus, les dispositions des arrêtés en conseil susdits du 2 novembre 1917 (C.P. 3116) et du 27 novembre 1917 (C.P. 3203), continueront à s'appliquer à toute telle fabrication.

3. Rien dans les présents règlements n'empêchera un fabricant de faire ou fabriquer des liqueurs enivrantes pour des fins sacramentelles, industrielles, artistiques, mécaniques, scientifiques et médicinales, conformément aux conditions de sa licence.

4. Personne après le 1er jour d'avril 1918 n'emportera, emportera, transportera ou délivrera de liqueurs enivrantes dans une zone interdite quelconque ou ne fera envoyer, transporter, ou délivrer de liqueurs enivrantes.

5. Personne après le 1er jour d'avril 1918, soit directement, soit indirectement, ne vendra ou ne s'engagera à vendre de liqueurs enivrantes qui se trouvent ou qui doivent être délivrées dans une zone interdite.

6. Rien dans les présents règlements n'empêchera un licencié ou fabricant de vendre, envoyer, emporter ou transporter des liqueurs enivrantes à un licencié dans une zone interdite, ou n'empêchera un voiturier public par eau ou par chemin de fer de transporter des

Joseph E. Seagram & Sons, Limited

DISTILLATEURS DE

“White Wheat” “No 83” “3 Star Rye”

MEAGHER BROS & CO., Agents, MONTREAL

liqueurs enivrantes d'un licencié ou fabricant à un licencié dans une zone interdite, ou n'empêchera pas que des liqueurs enivrantes soient ainsi transportées à travers une zone interdite, ou n'empêchera un licencié dans une zone interdite de vendre et délivrer des liqueurs enivrantes pour des fins sacramentelles, industrielles ou artistiques, mécaniques, scientifiques et médicales, conformément aux conditions de sa licence.

7. Si dans une zone interdite il n'y avait aucun licencié autorisé à recevoir et vendre des liqueurs enivrantes pour les fins sacramentelles, industrielles, artistiques, mécaniques, scientifiques et médicales, le Gouverneur en conseil peut autoriser une personne ou plusieurs personnes dans cette zone interdite à recevoir et vendre des liqueurs enivrants pour telles fins et toute personne ainsi autorisée sera censée être un licencié aux termes des présents règlements.

8. Le transport de liqueurs enivrantes d'un licencié ou fabricant à un licencié dans une zone interdite, et le transport à travers une zone interdite ne se fera que par l'entremise d'un voiturier par eau ou par chemin de fer, et non autrement.

9. Durant le temps que les liqueurs enivrantes sont transportées dans ou à travers une zone interdite, ainsi que spécifié ci-dessus, personne n'ouvrira ou rompra, ou ne permettra que soit ouvert ou rompu un paquet ou récipient contenant ces liqueurs, ou ne boira ou emploiera, ou ne permettra que soit bu ou employée une liqueur enivrante quelconque en provenant.

10. La preuve du droit de faire ou fabriquer des liqueurs enivrantes ou de faire faire ou fabriquer des liqueurs enivrantes, ou d'envoyer, transporter ou délivrer des liqueurs enivrantes ou de les faire envoyer, transporter ou délivrer dans une zone interdite, est à charge de la personne accusée.

11. Toute personne qui enfreindra une disposition quelconque des présents règlements est coupable de délit et passible sur conviction sommaire, pour la première infraction, d'une peine d'au moins \$200.00 et n'excédant pas \$1,000.00, et, à défaut de paiement immédiat, à l'emprisonnement pour une période d'au moins trois mois et n'excédant pas six mois, et pour une deuxième infraction à l'emprisonnement pour une période d'au moins six mois, n'excédant pas douze mois.

12. S'il est prouvé sous serment devant un juge quelconque des sessions de la paix, recorder, ou un magistrat de police, magistrat stipendiaire, deux juges de paix ou un magistrat quelconque qui a l'autorité de deux juges de paix ou plus, qu'il y a cause raisonnable de soupçonner que des liqueurs enivrantes sont emportées ou transportées en violation des présents règlements, ou se trouvent dans un lieu ou endroit quelcon-

que, et que ces liqueurs enivrantes ont été fabriquées ou qu'il en a été disposé contrairement aux dispositions des présents règlements, cet officier peut accorder un mandat de perquisition de ce lieu ou endroit, y compris tout chemin de fer, véhicule ou vapeur du gouvernement, pour la recherche de ces liqueurs enivrantes, et si ces liqueurs y sont trouvées en quantité quelconque, pour les confisquer et les lui remettre; et lorsqu'une personne est trouvée coupable d'une infraction d'une disposition quelconque des présents règlements, l'officier ou les officiers compétents en la cause adjugeront et ordonneront, outre toute autre peine imposée, que les liqueurs enivrantes en rapport avec lesquelles l'infraction a été commise et qui ont été confisquées en vertu d'un mandat de perquisition comme susdit, et tous les fûts, barils, caisses, boîtes, bouteilles, paquets et autres réceptacles de nature quelconque qui contiennent ces liqueurs soient confisqués à la Couronne, et que tel ordre soit exécuté par le constable ou officier de la paix qui a exécuté le dit mandat de perquisition ou par telle autre personne qui peut être autorisée par l'officier ou les officiers devant lesquels la preuve s'est faite.

13. Les présents règlements seront censés être supplémentaires aux lois prohibitives actuellement en vigueur ou qui peuvent dorénavant être en vigueur dans une province ou un territoire quelconque, et ils resteront en vigueur tant que durera la présente guerre et pendant douze mois après.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

L'INTERPRETATION DES ZONES INTERDITES DANS LA LOI DE PROHIBITION

D'après le texte de la loi de prohibition publié ci-dessus, le terme “zone interdite” signifie toute province, territoire, municipalité, district, comté ou autre région où la vente des liqueurs enivrantes est prohibée par une loi quelconque, fédérale ou provinciale.

D'après cette définition même, il devient évident que les municipalités où nul règlement de prohibition n'est intervenu, sous forme de referendum ou autre, ou qui se sont contentées de refuser l'octroi de licence pour la vente de boissons alcooliques, ne tombent pas sous l'appellation de “zones interdites” et par conséquent il n'est pas défendu d'y faire des livraisons de liqueurs. Ce point est très important pour les marchands licenciés de Montréal, qui ont à leur portée des municipalités qui, sans vendre des boissons alcooliques ne sont pas pour cela des zones prohibées, et auxquelles on peut en conséquence faire des livraisons d'alcool.

Cotations Alcools Whiskeys Gins Cognacs Rhums Champagnes Vins Eaux Minérales.

Plusieurs commerçants de liqueurs refusant, depuis un certain temps, de faire publier les prix de leurs marchandises, parce que ceux-ci peuvent varier d'un jour à l'autre, nous ne pouvons garantir l'exactitude de toutes les cotations ci-dessous.

ALCOOLS CANADIENS EN BARILS		En barils		Recreation, Screw Top, 40 u-p 10 Oz. Flks. 32s.	
65 O. P. Le gall.		Marshall's Royal	3.10	Recreation, Screw Top, 40 u-p 8 O. Flks. 36s.	9.00
Hiram Walker and Sons, Ltd (3)		En barils	2.74	Recreation, 40 u-p ½ Gal. Jugs 6s.	11.00
En barils		Hiram Walker and Sons, Ltd. (3)		Recreation, 40 u-p 1 Gal. Jugs 6s.	21.25
Gooderham and Worts (4)	6.60	Canadian Club Whisky en fût		Old Rye, 25 u-p Qrts. 12s.	8.75
En barils		Imperial Whisky en fût		Old Rye, 25 u-p ½ Gal. Jugs 6s.	13.00
Montreal Products Co., Ltd. (4)	6.55	Expédiés en barils d'environ 42 gallons.		Old Rye, 25 u-p 1 G 1 Jugs 6.	24.25
En barils		Expédiés en demi barils d'environ 28 gallons.			
General Distilling Co. (3)		Expédiés en quart de barils d'environ 10 gallons.			
En barils		Hiram Walker and Sons, Ltd. (3)			
Nouveaux prix		Demi-			
J. P. Wiser & Son, Ltd, (2)	7.10	A la caisse: Quarts Flasks flasks			
H. Corby Distillery Co., Ltd. (39)		Canadian Club			
En barils	6.60	Impérial			
50 O. P.		Walker's Old Rye, 3 ans de bouteille.			
Hiram Walker and Sons, Ltd. (3)		H. Corby Distillery Co., Ltd. (39)			
En barils		Spécial, Selected 12's	10.25		
Gooderham and Worts (4)	6.00	Majestic 12s	8.25		
En barils		Whisky blanc 12s 40 U. P.	7.50		
Montreal Products Co., Ltd. (4)	5.90	Whisky blanc 16s 40 U. P.	8.00		
En barils		3-12-15 RYE WHISKEY			
General Distilling Co. (3)		J. P. WISER AND SON (2)	Case		
Ditto, 50 O. P. spirits		Red Letter, 25 u-p Qrts. 1s.	11.50		
H. Corby Distillery Co., Ltd. (39)		Export, 25 u-p Qrts. 12s.	9.75		
En barils	6.00	Export Traveller, 25 u-p Flks. 60s.	11.75		
J. P. Wiser & Son, Ltd.	6.35	Recreation, 40 u-p Qrts. 12s.	8.00		
RYE WHISKIES		Recreation, 40 u-p Impl. Qrts. 12s.	10.50		
Le gall.		Recreation, 40 u-p Amber Pts 24s.	9.50		
J. P. Wiser & Son, Ltd (2) 25 up	3.30	Recreation, 40 u-p Amber 10 Oz. Flks. 32s.	9.00		
Rye Whiskey (39) 25 U P	3.10				
H. Corby Distillery Co.					
En case					
Hiram Walker and Sons, Ltd. (3)					
En barils, 25 U.P.					
Gooderham and Worts (4)					

GIN	
Melchers (12) Gold Cross	
Rouge	20.00
Vert	12.00
Violet	10.00
Wilson's Old Tom, qts (12)	13.00
Wilson's Old Tom, 24 flks. (12)	14.00
Club Old Tom (24 flks.) (12)	14.00
Club Old Tom Qts. (12)	15.00
Club Old Tom (24 flks.) (12)	16.00
Colonial Dry Gin, qts. (12)	16.00
Gordon's London Dry	25.00
Gordon's Old Tom	25.00
Gordon's Sloe Gin	25.00
Empire Plymouth Gin, qts. (12)	9.50
Empire Sloe Gin, qts. (12)	10.00
Scott & Son, Sloe Gin, qts (2)	9.00
Scott & Son, Sloe Gin, pts	10.00
Red Ribbon Gin (2)	
Rouge	14.50
Verte	8.00
Violet	5.50

Bière et Porter

Black Horse

de Dawes

Les Modèles depuis 1811

Kingsbeer

La meilleure lager et la plus pure qui puisse être brassée.

Etiquette Blanche—Etiquette Verte

"3 LEADERS"

Wm. DOW ALES STOUTS

ET

Extrait de Malt

Les consommateurs qui ne peuvent acheter les Marques Dow chez les marchands de leur localité sont priés de s'adresser au "Département des commandes par la poste", 38 Square Chaboillez, Montréal.

Red Top Gin (18)		Jas. Hennessy & Co. (4)		"Trois Etoiles", vieux brandy,	
Rouge	18.50	Une étoile	\$22.00	p. cs., 32 flasks	
Verte	11.00	Trois étoiles	26.00	"Cachet d'Or", p. cs., 12 lon-	
Violette	9.25	V.O.	30.00	gue sbouteilles	
Gin Red Bird (18)		Martel & Co. (1)		"Doctor's Friend", p. cs., 12	
Rouge	17.35	Une étoile	22.00	bouteilles	
Vert	10.25	Trois étoiles	26.00	"V.O.," vieux brandy fin, p. cs.,	
Violette	8.30	V.O.	30.00	12 bouteilles	18.50
Greenless & Co., London, Eng. (14)		V. S. O. P.	36.00	"V.S.O.P.," vieux brandy, fin.	
"London Dry", p. cs., 12 bout.	8.00	Renault & Co. (9)		p. cs., 12 bouteilles	
"Old Tom", p. cs., 12 bout.,	8.00	S. V. O.	20.00	"X.X.O.," vendange 1875, (long	
"Old Tom" and "London Dry",		Club Brandy	22.00	cou), p. cs., 12 bouteilles	24.00
le gallon, en baril,	3.25 3.50	50 Yars Old	48.00	Lawrence A. Wilson Co., Ltd. (14)	
Lawrence A. Wilson Co., Ltd., (14)		Une étoile		Wilson's, V.V.S.O.P.", 1875, cognac-	
Sloe Gin, à la caisse	9.50	E. Normandin & Co. (15)		brandy, par caisse de 12 pin-	
Blänkenheyn & Nolet's Distillerderij,		Spécial qts	14.00	tes	24.00
Rotterdam, Hollande (14)		V. S. O. P. qts	20.00	Jimenez & Lamethe (4)	
"Key Brand", caisses rouges, 15		30 ans d'âge, qts	28.00	...	bout.
grandes bouteilles		Boutelleau & Co. (13)		1865 Liqueur	bout.
"Key Brand", caisses vertes, 12		F. P., pts.	16.50	Ph. Richard (2)	
bouteilles moyennes		F. P., qts.	15.50		c-s Qts.
"Key Brand", caisses violettes,		F. P., Imp. ux fl.	00.00	Ph. Richard, S. O. 40 ans ...	28.00
24 petites bouteilles		F. P., 24 fl.	16.00	Flute 20 ans	20.00
"Old Geneva Afrikander", 24½		Un diamant, qts.	17.00	Medicinal	20.00
jarres en pierre		Deux diamants, O B., qts.	19.00	V S. O. P.	18.00
"Old Geneva Afrikander", 12		Trois Diamants, V.O.B., qts.	20.00	Spécial Reserve.	17.50
jarres en pierre		Quatre diamants X. V. O. B.		V. S. O.	17.00
RHUMS DE LA JAMAIQUE		1831, qts.	23.50	V. O.	14.50
J. B. Sherriff & Co., Ltd. (4)		1824, qts.	27.00	J. M. Boutin & Cie Alligator bord	10.50
Bell, par cse	12.50	P. Frapin & Co. (12)		F. Marion XXX	8.00
Bell, 35 O. P., par gall.	7.00	24 flacons, 10 onces	17.00	Chs. Couturier XXX	10.00
Blue Star, 35 O. P., par gall.	6.50	Spécial, 20 ans.	22.00	Parville & Cie XXX	7.00
Rhums (2) c-s 12 c-s 24 c-s 48½		24 bout. chopines	17.50	Vain & Frère XXX	6.25
		Réserve, 25 ans	25.00	Toutes ces marques de Cognacs	
		Liqueur, 30 ans	30.00	En caises de 24½ Bout. [\$1.00 de plus	
J. W. Turner (2)	9.25 9.75	Cognac City Distillers' Association,		En caisse de 24 Flasks [par caisse	
Mendoza & Cie	7.00 8.00	Cognac, France (14)		En caisse de 48½ Bout. [-2.00 de plus	
Norton & King	6.25 32 Flasks 7.50	"Trois Etoiles", vienx brandy,		En calsse de 48½ Flasks [par calsse	
COGNACS		p. cs., 12 bouteilles		Cognac en Futs	Gal.
Bisquit Dubouché (3) quts., une		"Trois Etoiles", vieux brandy,		Ph. Richard	5.50 8.25
étolle		p. cs., 24 demi bouteilles		Ch. Couturier	4.55 5.50
Bisquit Old Liqueur Brandy 30 ans				Parville & Cie	3.25
Bisquit V.V.S.O.P. Brandy 55 ans					



HIRAM WALKER & SONS, Limited

DISTILLATEURS ET ENBOUTEILLEURS EN ENTREPOT

WALKERVILLE, ONTARIO (CANADA)

ETABLIE EN 1858

SUCCURSALES:

LONDRES, NEW YORK, CHICAGO

SAN FRANCISCO, VICTORIA (C. A.)

“CANADIAN CLUB”

“IMPERIAL”

“WALKER’S OLD RYE WHISKY”

Prix et informations sur demande faite à nous-mêmes ou à MM. WALTER
R. WONHAM & SONS, Agents pour la Province de Québec.

Poussez la vente du
TABAC NOIR A CHIQUER
Black
Watch

et vous constaterez immé-
diatement une augmentation
sensible dans vos profits.

Le "Black Watch" est un
tabac noir à chiquer qui
donne entière satisfaction.



VENDU PAR TOUS LES MARCHANDS EN GROS

Cigares, Cigarettes et Tabacs

Le Contrôle du Gouvernement sur les Prix du Tabac en Feuilles

Comme on pouvait s'y attendre, les cultivateurs de tabac en feuilles se sont émus à la proposition que le gouvernement des Etats-Unis contrôle le prix du tabac que les fermiers ont en mains.

Il était tout naturel que, par ces temps de gros profits, une telle proposition ne soit pas exactement reçue des cultivateurs de tabac avec humilité et résignation mais ces cultivateurs peuvent-ils empêcher ce contrôle d'être mis à exécution avec la même facilité qu'ils ont eue déjà à prévenir toute intervention gouvernementale dans leurs intérêts? La question de l'offre et de la demande qui, en temps normal, règle les prix pour les produits industriels aussi bien que pour ceux de la terre a cessé d'être une loi économique en temps de guerre. La question est simplement celle-ci: cela rencontrera-t-il mieux les besoins du gouvernement? La politique du gouvernement, là-dessus, sera probablement guidée plutôt par les résultats du revenu que par toute autre considération. Le gouvernement ne prélève aucune taxe, sur la feuille naturelle, mais il retire une partie considérable de son revenu sur les produits de la feuille de choix. Et ce revenu ne peut qu'augmenter si les industries de tabac ne rencontrent aucun obstacle à développer sur une plus grande échelle leurs opérations commerciales. Mais sera-t-il possible à l'industrie du tabac de continuer à développer ces opérations avec succès et à un tel point qu'il leur faudra payer encore plus au gouvernement si les profits excessifs sur les prix du matériel brut amènent une diminution générale dans la consommation?

C'est très bien pour un cultivateur d'affirmer qu'il a droit à une partie des profits plus grands sur ses produits. Sûrement, personne ne lui contestera une meilleure rémunération. Mais il n'y a pas que sa propre bourse qui est en jeu dans le maintien du succès général des industries du tabac; l'existence même des intérêts de ces industries est en jeu de même que le revenu nécessaire du gouvernement.

Il y a quelques années, le cultivateur se contentait 12 à 15 cents pour sa récolte de tabac. Il n'a peut-être pas fait de fortune avec ces prix, mais il semble qu'il ait pu braver, même avec confort, les rigueurs de la vie. Subitement, la guerre fit monter les prix de toutes les commodités au-delà même de leur valeur intrinsèque. Toutes furent exploitées avec une augmentation de profits à l'exception de la production de l'industrie du cigare.

Il fallut des mois et des mois d'effort gigantesque pour arriver à obtenir une augmentation légitime de prix correspondant, même de façon insignifiante, à la croissance du prix de la production. Mais comment l'augmentation d'une cent ou même de deux cents sur le prix d'un cigare de choix peut-elle être comparée en pourcentage à l'augmentation dans le prix de nos feuilles ordinaires de 15 à 30 cents. Si l'on faisait payer 10 cents au consommateur pour un cigare de 5

sous, le cultivateur, par la loi économique, pourrait être justifiable de demander proportionnellement de plus gros profits sur ses récoltes. Mais le planteur de tabac sait aussi bien que nous que l'industrie du cigare ne peut en aucune façon augmenter le prix de sa production au même profit exagéré de 200 et 300 pour cent que le planteur demande et prétend continuer à demander. Naturellement, les prix de nos feuilles de choix de la récolte de l'an dernier sont fixés.

Ils ont subi une augmentation d'au moins 150 à 200 pour cent pour le manufacturier.

Si le cultivateur insiste pour une autre augmentation de 100 pour cent sur la récolte de cette année, le prix du cigare de choix devra être augmenté dans une telle proportion qu'il en résultera une réduction dans la production et la consommation. Si les prix des feuilles ordinaires devaient continuer à monter à 40 et 50 cents dans le champ, adieu le cigare de 7 et 8 cents. Cette occurrence, cependant, réduirait matériellement le revenu que le gouvernement retire de l'industrie du cigare; or le gouvernement y consentirait-il? Le gouvernement se rend compte de l'obligation qu'il a de voir à ce que toutes les industries qui lui apportent un support matériel restent dans une condition progressive et de prévenir toute obstruction artificielle à leur développement rémunérateur.

Et lorsque ces obstructions artificielles se présentent sous la forme de profits excessifs, le gouvernement a déjà pris des mesures pour les enrayer et l'on peut s'attendre à ce qu'il prenne les mêmes mesures si les profits excessifs sur la feuille de tabac devenaient un insurmontable obstacle au progrès réel de l'industrie du cigare. Ce serait donc une politique plus intelligente pour les planteurs de tabac de s'abstenir volontairement d'augmenter leurs profits déjà raisonnables plutôt que de sentir la lourde main du contrôle gouvernemental.

TABAC ET CIGARES DES PHILIPPINES

Parmi les nombreuses surprises de ce commerce de 1917, aucune, peut-être, ne révèle un plus grand changement dans l'évolution des affaires que les importations des cigares et des tabacs des Philippines durant cette période.

Selon le rapport annuel du Collecteur du Revenu de l'Intérieur des Iles Philippines, les importations des cigares de Manille pendant l'année 1917 s'élevèrent à 215,693,368 contre 114,006,745, l'année 1916, accusant une augmentation de plus de 101.686.625 ou près de 100 pour cent. La plus grande augmentation, cependant, est dans l'importation du tabac en feuilles s'élevant à plus de trois millions de kilos contre seulement 1,633,000 kilos en 1916. Il y eut, par conséquent, une aug-

mentation dans le tabac de Manille de près de 400 pour cent sur la quantité importée l'année précédente. Cette révélation prouve que le produit autrefois dédaigné de Manille s'est imposé sur notre marché et a gagné, dans une mesure considérable et absolument inattendue, la faveur du commerce du cigare et du consommateur. Cette conquête est, sans aucun doute, due à trois causes: 1o à la culture grandement améliorée du tabac sur l'île, sous les soins attentifs des experts du Département de l'Agriculture de Washington; 2o aux efforts consciencieux faits par les manufacturiers de cigares de Manille sous les auspices et l'expertise de représentants américains pour produire un cigare qui se rapproche plus de la qualité et de la forme auxquelles est habitué le fumeur de l'Amérique du Nord; 3o à l'exploitation méthodique du marché par une publicité libérale. Ce dernier point fut probablement le plus efficace dans l'adoption du tabac et du cigare des Philippines. Naturellement, la rareté et le haut prix de nos propres feuilles de choix furent peut-être un facteur pour induire notre commerce à essayer le tabac des Philippines; cet essai remporta un plein succès, la preuve consiste dans l'énorme augmentation de l'importation de plus de deux millions de livres.

LES SEMIS DE TABAC AU CANADA

Il est dès à présent certain que les superficies plantées en tabac au Canada seront fortement accrues en 1918. La rareté du produit après une série de mauvaises récoltes et l'augmentation des prix qui en est résulté ont été des arguments irrésistibles.

La date de l'ensemencement des couches approche rapidement et le moment semble venu de réitérer certains conseils toujours de saison à cette occasion.

1o. Les encadrements doivent être étanches et recouverts de châssis vitrés bien ajustés, afin d'éviter des pertes de chaleur.

2o. Les terreaux doivent être, autant que possible, renouvelés chaque année. En tous cas ils doivent être régénérés par un mélange copieux de fumier bien décomposé. Ce travail doit être effectué au cours de l'automne précédent, à défaut il devra être entrepris de très bonne heure au printemps, (au besoin à l'intérieur des bâtiments).

3o. Semer clair: un grand dé à coudre de graines de tabac suffit pour une couche de cinquante pieds carrés de semis, (10 pieds par 5 pieds), c'est-à-dire pour la plantation d'un demi arpent de tabac.

4o. Arroser modérément, avec de l'eau dégourdie au soleil ou légèrement tiède.

5o. Donner le plus d'air possible. Eviter que la température, pendant la période de germination et tant que les plants sont jeunes, ne s'élève au-dessus de 85 degrés Fahrenheit.

6o. Couvrir les couches la nuit. Une pièce de coton ordinaire, suffit le plus souvent pour mettre les couches à l'abri de la gelée.

7o. Eviter de faire des couches trop chaudes, le lit de terreau doit avoir au moins de 4 à 5 pouces d'épaisseur.

8o. Surtout éviter les couches vraiment froides constituées par des matériaux laissés en place d'une année à l'autre, et dont la surface seule est remise en état à la veille de l'ensemencement. Il est impossible d'amener les terreaux de pareilles couches, sauf tout à fait à la surface, à la température favorable au dé-

veloppement rapide des plantes. De quatre couches semées en tabac en 1917 la plus faible fut celle dont la température du terreau, 4 pouces au-dessous de la surface, fut constamment la plus basse. En renouvelant les terreaux chaque année, il est plus facile de les aérer sur toute leur épaisseur et de les réchauffer avant la date de l'ensemencement.

F. CHARLAN,
Chef du Service des Tabacs.

LES PLANTATIONS DE TABAC

En règle générale, les cultivateurs entretiennent assez bien leur plantation de tabac, mais il serait bon d'insister pour qu'ils fassent leurs premiers binages un peu plus profonds que les autres, surtout si la terre n'a pas été parfaitement préparée; la profondeur de ces binages diminuera graduellement à mesure que les racines se développeront; il suffit de un ou de deux binages si la bineuse est bien conduite. On doit commencer à biner dès que les plantes lèvent, et continuer ainsi tous les huit ou dix jours, jusqu'à ce que les plantes aient pris un tel développement que l'on s'expose à casser des feuilles. On peut biner le tabac presque jusqu'à ce qu'il soit prêt à être écimé, en se servant d'un palonnier simple, et en graissant les jambes du cheval et les courroies.

Beaucoup de planteurs écient trop haut et trop tard: ils le font dans le but d'obtenir plus de feuilles par plantes, mais la récolte ainsi traitée est trop lente à mûrir et la qualité de la feuille en souffre. Les saisons sont si courtes qu'il vaudrait probablement mieux écimer le Burley canadien en moyenne deux feuilles plus bas que le Kentucky; cette règle pourrait être modifiée suivant les types de sols et la vigueur des plantes.

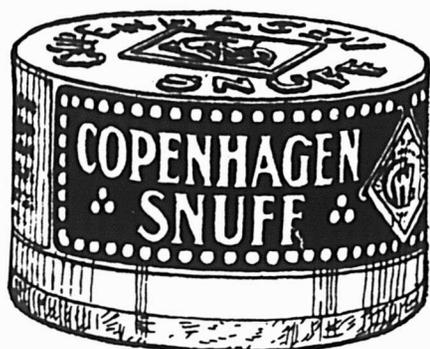
On ferait bien également d'insister pour qu'ils enlèvent les bourgeons avant que ceux-ci prennent un développement exagéré, privant les feuilles de nourriture et prolongeant la période de maturation. Certains producteurs sont d'avis que l'on obtient une meilleure feuille en laissant les bourgeons prendre un peu de développement: c'est peut-être vrai dans certaines conditions, mais en somme les pertes qui résultent de cette pratique—réduction des rendements, pourcentage plus élevé de feuilles brisées et retard dans la maturation,—ne sont nullement compensées par les avantages.

Règle générale. le planteur ne prend pas assez de précautions pour protéger la récolte contre le ver du tabac ("horn worm"). j'ai entendu beaucoup d'acheteurs se plaindre des dégâts causés par terre chenille cette saison.

Je crois que le vert de Paris appliqué à raison de une demi-livre ou de une livre à l'acre toutes les deux semaines à partir de la mi-juillet jusqu'à deux ou trois semaines avant la coupe, aiderait beaucoup à maîtriser ce fléau. Il faudrait aussi ramasser à la main tous les gros vers qui ne sont pas tués par le poison. La première et la deuxième génération sont produites en abondance pendant la mi-juillet et la fin de juillet et d'août respectivement, peut-être vaudrait-il mieux dire au moment où la lune est dans son plein dans ces deux mois, car les papillons sont très actifs pendant les nuits claires, et déposent leurs oeufs sur le tabac. En appliquant du vert de Paris avant cette période, on détruit la majeure partie des vers pendant qu'ils sont encore petits et avant qu'ils aient causé des dégâts,

*Augmentez davantage vos profits
en vendant le*

TABAC A CHIQUER COPENHAGEN



La saveur de ce tabac est très riche et satisfaisante. De plus, étant fabriqué de produits de première qualité et d'après un procédé spécial, il renferme toutes les qualités recherchées par les consommateurs les plus exigeants.



Vendu par tous les Marchands en Gros

TABACS-CIGARES-CIGARETTES

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons fabriquent elles-mêmes — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
CO CANADA, LIMITED.
CIGARETTES

	La boîte de	Le mille
Gloria, en boîte de 7—700	\$4.35	\$ 6.22
Bouquet en bte de 7—350	2.18	6.22
Sweet Sixteen, en boîtes de 7—700	3.50	6.22
Sweet Sixteen, en boîtes de 10—500	3.50	6.22
Derby en boîtes de 6—600	4.30	7.15
Old Gold en boîtes de 6—600	4.10	6.83
Old Gold en boîtes de 10—500	3.50	7.00
Guinea Gold en boîte de 10—500	4.25	8.50
Player's Navy Cut, en boîtes de 10—500	4.35	8.70
Player's Navy Cut, en boîtes en fer-blanc de 50—50	.44	8.70
Player's Navy Cut en boîtes en fer-blanc de 100—100	.87	8.70
Sweet Caporal, en boîtes de 7—500	4.40	8.80
Sweet Caporal, en boîtes en fer-blanc de 50—50	.44	8.80
Old Chum, en boîtes de 10—500	4.25	8.50
'Arf-a-Mo' en boîtes de 10—500	4.40	8.80
Gold Crest, en boîtes de 20—500	3.25	6.50
The Greys', en paquets de 20—100	1.00	10.00
Fatima, en paquets quets métalliques de 20—200	2.15	10.75
Richmond Straight Cut No. 1 Bouts en liège ou unis, En boîtes de 10—200	2.30	11.50
En boîtes en carton de 20—200	2.20	11.00
En boîtes en fer-blanc de 50—50	.55	11.00
Calabash, forme ovale, bouts en liège, En boîtes de 10—250	2.88	11.50
PETITS CIGARES		
	La boîte de	Le mille
New Light, en boîtes de 10—500	\$4.40	\$ 8.80
New Light, en paquets de 5 5—100	.88	8.80
Sug-Rosa Cigarros En boîtes de 10—500	4.40	8.80
ViceRoy, en boîtes de 10—500	4.40	8.80
Le Roy, en boîtes de 10—250	2.20	8.80
Recruits, en boîtes en bois de 50—50	.60	12.00
Columbia, en boîtes de 10—100	1.25	12.50
Bunty, en paquets de 3—100	1.35	13.50
Empire, en boîtes de 10—50	1.00	20.00
St. Henry Stogies En boîtes en carton de 50—50	1.00	20.00
Royal Club, en paquets de 4—100	2.10	21.00

Florodora, en paquets de 2—50 1.00 20.00

CIGARETTES EGYPTIENNES

	La boîte de	Le mille
Cairo, avec fume-cigarette en carton en boîtes de 10—500	\$5.75	\$11.50
Zola, avec fume-cigarettes carton En boîtes de 10—250	2.88	11.50
Hassan, bouts en liège, boîtes de 10—500	4.40	8.80
Mecca, bouts unis, boîtes de 10—500	4.40	8.80
*Nizam, bouts unis, boîtes de 10—250	2.00	8.00
Nizam, bouts en liège, boîtes de 10—250	2.00	8.00
Hyde Park, bouts unis, boîtes de 10—100	1.20	12.00
Hyde Park, bouts unis, boîtes en fer-blanc de 100	1.20	12.00
Murad, bouts unis, en boîtes de 10—250	3.19	12.75
Murad, bouts unis, en boîtes en fer-blanc de 50	.64	12.75
Murad, bouts unis, en boîtes en fer-blanc de 100	1.27	12.75
Mogul, bouts unis, en boîtes de 10—250	3.19	12.75
Mogul, bouts unis, en boîtes en fer-blanc de 50	.64	12.75
Mogul, bouts en liège, en boîtes de 100—100	1.27	12.75
en boîtes de 100—100	1.27	12.75
Mogul, bouts unis, Mogul, bouts en liège, en boîtes de 50—50	.64	12.75
Mogul, bouts en liège, en boîtes de 100—100	1.27	12.75
Dardanelles, en boîtes de 10 Bouts en liège (ovales 250	3.25	13.00
Bouts argentés (ovales) 250	3.25	13.00
Bouts unis (ovales) 250	3.25	13.00
Yildiz Magnums, bouts dorés En boîtes de 10—250	6.00	24.00
En boîtes de 100—100	2.40	24.00
Yildiz Magnums, bouts en liège En boîtes de 10—250	6.00	24.00
En boîtes en fer-blanc de 100—100	2.40	24.00
Yildiz Magnums, bouts unis En boîtes de 10—250	6.00	24.00
En boîtes en fer-blanc de 100—100	2.40	24.00
Imperial Fleur, bouts dorés En boîtes de 10—250	5.25	21.00
En boîtes en fer-blanc de 50—50	1.05	21.00
En boîtes en fer-blanc de 100 100—100	2.10	21.00
Imperial Fleur, bouts unis En boîtes de 10—250	5.00	20.00
Pall Mall, format ordinaire, bouts en liège En boîtes de 10—250	4.88	19.50
En boîtes de 20—200	3.90	19.50
En boîtes ouatées 50—50	.98	19.50
En boîtes ouatées de 100—100	1.95	19.50

Pall Mall, format ordinaire, bouts unis En boîtes plates de 10—100	1.95	19.50
En boîtes ouatées de 50—50	.98	19.50
En boîtes ouatées de 100—100	1.95	19.50
Pall Mall, format royal bouts en liège En boîtes ouatées de 10—100	2.60	26.00
En boîtes ouatées de 50—50	1.30	26.00
En boîtes ouatées de 100—100	2.60	26.00
Egyptian Deities, No. 3 En boîtes plates de 10, bouts unis—100	2.05	20.50
En boîtes de 10, bouts en liège. . .—100	2.05	20.50
Maspero No 22 (ovales) En boîtes de 10—250	3.13	12.50
En boîtes en fer-blanc de 50—50	.63	12.50
En boîtes en fer-blanc de 100—125	1.25	12.50
Maspero, No 27 (ovales) bouts en liège En boîtes de 10—250	5.00	20.00
En boîtes en fer-blanc de 10—50	1.00	20.00
blanc de 100—100	2.00	20.00
En boîtes en fer-blanc de 100—100	2.00	20.00
Maspero No 29 (ovales) En boîtes de 10—250	5.88	23.50
En boîtes en fer-blanc de 50—50	1.17	23.50
En boîtes en fer-de 100—100	2.35	23.50
Maspero No 37 (ovales) bouts en liège En boîtes de 10—250	3.13	12.50
En boîtes en fer-blanc de 50 50—50	.63	12.50
En boîtes en fer-blanc de 100—100	1.25	12.50
Maspero No 37 (ovales) En boîtes de 10—250	5.25	21.00
En boîtes en fer-blanc de 50—50	1.05	21.00
En boîtes en fer-blanc de 100—100	2.10	21.00
Maspero No 39 (rondes) En boîtes de 10—100	2.85	28.50
blanc de 50—50	1.43	28.50
En boîtes en fer-blanc de 100—100	2.85	28.50
Maspero No 41 (rondes) En boîtes de 10—100	3.60	36.00
En boîtes en fer-blanc de 50—50	1.80	36.00
En boîtes en fer-blanc de 100—100	3.60	36.00
CIGARETTES IMPORTEES		
Cigarettes Wills		
Three Castles En boîtes étanches en fer-blanc de 50—50	\$1.00	\$20.00
En boîtes en fer-bl. décorées de 100—100	2.00	20.00
En boîtes en fer-bl. plates de fantaisie de 10—500	10.00	20.00
En boîtes en carton de 10—100	2.00	20.00

Gold Flake			
En boîtes étanches			
en ferblanc de 50—50	.80	16.00	
En paquets de . . . 10—500	8.00	16.00	
En boîtes glissantes			
de 10—500	8.00	16.00	
Capstan (douces et moyennes)			
En boîtes étanches			
en ferblanc de 50—50	.80	16.00	
En boîtes en carton			
de 10—500	8.00	16.00	
En boîtes en carton			
de 10 aces (fume-			
cigarette)500—8.00	16.00	
Wild Woodbine, en			
paquets de . . . 10—500	6.25	12.50	
Theodoro Vafiadis & Co.			
Bulack (Domestiques)			
Boîtes de 10—200	2.40	12.00	
Boîtes en ferblanc			
de 50—50	.60	12.00	
Boîtes en ferblanc			
de 100—100	1.20	12.00	
Odalisque (Importées)			
Boîtes de 10—100	2.25	22.50	
Boîtes en ferblanc			
de 50—50	1.13	22.50	
Boîtes en ferblanc			
de 100—100	2.25	22.50	
Extra Fines (Importées)			
Boîtes de 10—100	2.65	26.50	
Boîtes en ferblanc			
de 50—50	1.33	26.50	
Boîtes en ferblanc			
de 100—100	2.65	26.50	
Cigarettes Nicolas Soussa Frères			
Extra Fines, No. 25			
En boîtes de . . . 10—100	2.15	21.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 50—50	1.08	21.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 100 . . . 100—100	2.15	21.50	
Extra Fines, No. 30			
En boîtes de . . . 10—100	2.45	24.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 50—50	1.23	24.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 100—100	2.45	24.50	
Khedival, No. 3			
En boîtes en fer-			
blanc de 25—25	.82	32.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 50—50	1.63	32.50	
En boîtes en fer-			
blanc de 100—100	3.25	32.50	
Cigarettes Ogden			
Otto de Rose			
En boîtes de . . . 10—500	8.00	16.00	
S. Anargyros			
Egyptian Deities,			
pour dames, bouts dorés			
En boîtes de . . . 10—100	2.75	27.50	
Tabacs à fumer coupés			
		La livre	
Seal of North Carolina			
Boîtes en ferblanc ½ livre . . .	1.15		
Poches 1/6, boîtes de 5 livres	1.15		
Old Gold, paquets 1/14, boîtes de			
5 livres	1.20		
Old Chum, boîtes en ferblanc ½			
livre	1.00		
Old Chum, boîtes en ferblanc 1 li-			
vre, cartons de 3 livres	1.00		
Old Chum, paquets 1/12, boîtes			
de 5 livres	1.00		
Old Chum, sacs 1/6, boîtes de 5 li-			
vres	1.15		
Puritan Cut Plug			
Boîtes en ferblanc ½ livre . . .	1.00		
Boîtes en ferblanc 1/5 livre . . .	1.05		
Boîtes en ferblanc 1 livre	1.00		
Full Dress, boîtes en ferblanc 1/5			
livre	1.10		
Full Dress, boîtes en ferblanc ½			
livre	1.10		
Meerchaum, paquets 1/12, boîtes			
de 5 livres	1.00		

Meerchaum, poches 1/6, boîtes de			
5 livres	1.15		
Meerchaum, boîtes en ferblanc ½			
livre, cartons 3 livres	1.00		
Ritchie's Cut Plug			
Paquets 1/16, boîtes de 5 livres	0.73		
Bull Durham			
Sacs 1/11, cartons de 5 livres.	1.30		
Sacs 1/16, cartons de 5 livres . .	1.30		
Unique, paquets 1/16, boîtes de 5			
livres	0.70		
Unique, paquets de 1 livre, boîtes			
de 5 livres	0.70		
Unique, paquets ½ livre, boîtes de			
5 livres	0.70		
Duke's Mixture (granulé)			
Sacs 1/14, cartons 5 livres . . .	1.10		
Puro Perique, boîtes en ferblanc			
¼ livre	1.82		
Puro Perique, boîtes en ferblanc			
½ livre	1.82		
Puro Perique, paquets 1 livre . . .	1.82		
P. XXX, boîtes en ferblanc 1 liv.	1.25		
P. XXX, boîtes en ferblanc ½ liv.	1.25		
P. XXX, boîtes en ferblanc 1/6 liv.	1.25		
Repeater, paquets 1/13, boîtes de			
3 livres	1.00		
Boîtes en ferblanc 1/9, boîtes de 2			
livres	1.10		
Snap, paquets 1/8, boîtes de 2 liv.	0.67		
Snap, paquets 1/16, boîtes de 2 liv.	0.67		
Old Virginia, boîtes en ferblanc 1			
livre	0.80		
Old Virginia, boîtes en ferblanc ½			
livre	0.80		
Old Virginia, paquets 1/16, boîtes			
de 5 livres	0.70		
Old Virginia, paquets 1/9, boîtes			
de 5 livres	0.70		
Old Virginia, paquets 1 livre, boî-			
tes de 5 livres	0.75		
Old Virginia, paquets ½ livre, boî-			
tes de 5 livres	0.75		
"Arfa-Mo"			
Mélange à fumer de premier ordre			
Paquets 1/8; cartons 1/8 livre . .	1.50		
Sweet Bouquet, boîtes en fer-			
blanc, ½ livre	1.32		
Social Mixture, boîtes en ferblanc			
½ livre	1.00		
Social Mixture, paquets 1/12, boî-			
tes 2 livres	1.00		
Rex Mixture, paquets 1/12, boî-			
tes de 3 livres	0.97		
Rex Mixture, boîtes en ferblanc,			
½ livre, boîtes 3 livres	0.97		
St. Léger (tranché)			
Boîtes en ferblanc 1/8, cartons			
d'1 livre	1.50		
Calabash Mixture			
empaqueté en cartons de 2 livres.			
Boîtes en ferblanc 1 livre	1.60		
Boîtes en ferblanc ½ livre	1.60		
Boîtes en ferblanc ¼ livre	1.60		
Boîtes en ferblanc ⅛ livre (ron-			
des)	1.60		
Boîtes en ferblanc ⅛ livre (pla-			
tes)	1.60		
Picadilly London Smoking Mixture			
empaqueté en cartons d'1 livre			
Paquets en feuille métallique ½			
livre	1.50		
Boîtes en ferblanc ½ livre et ¼			
livre	1.50		
B. C. No. 1, paquets 1/15, boîtes 5			
livres	1.25		
Southern Straight Cut			
Paquets 1/15, boîtes 5 livres . .	1.25		
Sweet Caporal			
Paquets 1/15, boîtes 2 livres . .	1.25		
Harem (Turques)			
Paquets 1/16, boîtes 5 livres . .	2.00		
Ali-Baba, paquets 1/12, boîtes 5			
livres	1.00		
Brahadi's Celebrated Mild and Best			
No. 1 Guard's Mixture			
Boîtes en ferblanc ½ livre	2.10		
Boîtes en ferblanc ¼ livre	2.00		

Boîtes en ferblanc ½ livre	1.95
Boîtes en ferblanc 1 livre	1.90
Brahadi's Gold Leaf No. 2 Guard's	
Mixture.	
Boîtes en ferblanc ⅛ livre	1.80
Boîtes en ferblanc ¼ livre	1.70
Boîtes en ferblanc ½ livre	1.65
Boîtes en ferblanc 1 livre	1.60
Tabacs à fumer de Wills	
(en cartons de 2 livres)	
Capstan Navy Cut,	
Boîtes hermétiques	
Doux, ½, ¼, ⅛	1.90
Médium, ½, ¼, ⅛	1.90
Fort, ½, ¼, ⅛	1.90
Capstan Mixture	
Medium, ½, ¼, ⅛	1.90
Tabac à Cigarettes de Wills	
Three Castles, boîtes en ferblanc her-	
métiques.	
Doux, ½	2.02
Doux, ¼, ⅛	2.05
Medium, ¼, ⅛	2.00
Best Bird's Eye, boîtes en ferblanc	
hermétiques	
¼, ⅛	1.90
Paquets en papier, feuilles mé-	
talliques ⅛	1.80
Bristol Bird's eye, boîtes en fer-	
blanc hermétiques, ¼	1.72
Bright Bird's Eye, boîtes en fer-	
blanc hermétiques, ¼	1.62
Tabacs à Fumer de Player	
Navy Cut, boîtes en ferblanc herméti-	
ques.	
Doux, ½, ¼, ⅛	1.90
Doux, 1/16	2.05
Médium, ½, ¼	1.80
Médium, ⅛, 1/16	1.85
Fort, ½, ¼	1.80
Fort, ⅛, 1/16	1.85
Navy Mixture	
Boîtes en ferblanc hermétiques,	
¼	1.90
Paquets papier, feuilles métalli-	
ques ⅛	1.90
Tabac à Cigarette Player	
Navy Cut, boîtes en ferblanc her-	
métiques ¼	2.00
Tabacs à fumer de la Richmond Ca-	
vendish Co.	
Pioneer, boîtes en ferblanc plates	
½, ¼	1.80
Pioneer, boîtes en ferblanc her-	
métiques ¼, ½	1.80
Pioneer, paquets papier, feuilles,	
métalliques, ⅛, 1/16	1.80
Tabacs d'Ogden	
Beeswing, boîtes en ferblanc, dé-	
corées ¼	1.75
Ogden's Navy Mixture, boîtes en	
ferblanc ⅛, ¼	1.70
St. Bruno, boîtes en ferblanc, dé-	
corées ¼	1.75
St. Julien, boîtes en ferblanc, her-	
métiques ¼, ⅛	1.75
St. Julien, paquets feuilles de	
plomb 1/16	1.75
Tabac à priser National Tobacco Co.,	
Limited	
Copenhagen	0.95
Horseshoe	1.15
Papiers à Cigarettes	
La Croix, wheat straw, boîtes de	
50 carnets	3.25
La Croix, Rice paper, paquets de	
100 carnets	4.50
Chantecler, Wheat straw boîtes	
50 carnets	2.25
Chantecler, Rice paper, boîtes 50	
carnets	2.00
Chantecler, Repeater, boîtes 50	
carnets	1.75
Nouveaux prix	
Moose 14s.	0.56
Stag bar 6s. ½ butts 12 livres . . .	
boîtes 6 livres	0.48
Snowshoe	Discontinué

INCORPOREE 1855

LA BANQUE MOLSONS

Capital Versé - \$4,000,000

Réserve - - - \$4,800,000

Siège Social, Montréal

98 Succursales dans tout le Canada

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISÉ..... \$2,000,000
 CAPITAL PAYE ET SURPLUS (au 31 déc. 1917) 1,750,000
 ACTIF TOTAL: au-delà de..... \$21,600,000
 82 Succursales dans les Provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: Honorable H. LAPORTE, C. P., de la maison Laporte Martin, limitée, administrateur du Crédit foncier franco-canadien.
 Vice-Président: W-F. CARSELEY, capitaliste.
 Vice-Président: TANCREDE BIENVENU, administrateur Lake of the Woods Milling Co., limited.
 M. G-M BOSWORTH, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
 L'Hon. ALPHONSE RACINE, conseiller législatif de la Province du Québec, président de la maison de gros Alphonse Racine limitée.
 M. L-J-O BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin limitée.
 M. M. CHEVALIER, directeur général Crédit foncier franco-canadien

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires-censeurs)

Président: l'hon. sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., ex-juge en chef de la cour du banc du roi.
 Vice-Président: Docteur E-P LACHAPPELLE, vice-président du Crédit foncier franco-canadien.
 L'HON. N. PERODEAU, N. P., Ministre sans portefeuille dans le gouvernement de Québec.

BUREAU-CHEF

Directeur-général, M. TANCREDE BIENVENU.
 Secrétaire, M.J.-A TURCOT Inspecteur en Chef, M.-M. LAROSE,
 Chef Département de Crédit, Inspecteur, M. ALEX. BOYER
 M. C.-A. ROY

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital autorisé \$5,000,000
 Capital versé 2,000,000
 Réserves 2,000,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux plus bas taux.

Nova Scotia Steel & Coal Co., LIMITED

MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pouces de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 livres à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIECES DE FORGE, UNE SPECIALITE

Mines de Fer--Wabana, Terre-neuve.--Mines de charbon. Hauts-Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N.-E.—Laminaires, Forges et Ateliers de Finissage à New-Glasgow (N.-E.).

Bureau Principal: New Glasgow (N.-E.)

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

Capital autorisé \$10,000,000
 Capital versé et fonds de réserve 7,700,000
 Total de l'actif 44,500,000

DIRECTEURS :

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;
 l'hon. F.-L. Béique, vice-président;
 A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque et A.-W. Bonner.
 Beaudry Leman, gérant général.
 Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL (112 rue St-Jacques)

Bureau Principal: 95 rue St-Jacques
 F.-G. Leduc, gérant.

187 Succursales et Agences au Canada
 —42 Bureaux de Quartiers—

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

**SAVOIR FAIRE SES ACHATS EST UN
GROS AGENT DE SUCCES
DANS LE COMMERCE.**

En consultant les annonces qui figurent dans le "PRIX COURANT" vous obtenez les adresses des meilleurs maisons où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

Wm. Jos. Graham v. J. A. Richardson, Toronto, et Toronto Pleating Co., Montréal, \$235.
 J. M. Orkin Co., Ltd v. M. W. Wilhelmy, Montréal, \$169.
 Goulet Bros. v. Geo. Bissonnette, Montréal, \$24.
 Tobin Mfg. Co. v. Isais Denis, Montréal, \$376.
 W. R. W. Robinson v. Annie Alice Caravain, Montréal, 1re classe.
 John Maroni v. Lieut. Col. Gingras, Montréal, 1re classe.
 L. Beauchamp v. J. T. Landriault, Montréal, 1re classe.
 F. Fecteau v. W. A. Moreau, Montréal, \$256.
 L. A. Barbeau v. J. W. Matte, Montréal, \$105.
 M. McDonough v. L. Fontaine, Montréal, \$120.
 J. Dauté v. M. T. Co., Montréal, \$130.
 E. Desmarteau v. O. B. H. Maillé, Montréal, \$154.
 Montreal Floral Exchange, Ltd v. J. S. Murray, Inc., Montréal, \$612.
 Ad. Désilets v. T. A. Reeb, Montréal, \$164.
 J. B. A. Cadieux v. J. A. Guérin, Montréal, \$280.
 Banque Hochelaga v. E. Guilbault, Montréal, \$1,183.
 A. M. Vineberg v. M. Maron, et H. Silverman, Montréal, \$114.
 Edm. St. Denis v. E. A. D. Morgan, Montréal, \$100.
 J. O. Lacroix v. Maximilien Henkle, Montréal, \$280.
 J. A. Beaulieu v. E. T. Lefebvre, Montréal, \$120.
 Brodeur & Co. v. J. V. A. Bélanger,

Montréal, \$212.
 W. H. Burns v. Ed. Jas. Burns, Montréal, \$120.
 Sarah Dolger v. Can. Explosives, Ltd., Montréal, \$1,305.
 H. Doheney v. Geo. V. Cousins, Montréal, \$512.
 A. J. Villeneuve v. Gen. E. W. Wilson, es-qual, Montréal, 1re classe.
 L. A. Léonard v. F. A. Choquette, Montréal, \$245.
 J. Champagne v. P. M. Martin, Drummondville, \$307.
 A. Gilmour v. Horace Hartley, Montréal, \$196.
 Canada Acc. Ass. Co. v. Geo. M. Primm et Primm Motor Sales, Ltd., Montréal, \$302.
 Goodwins Ltd v. F. A. Emerson, Westmount, \$255.
 Buskin Bros. v. Angal Erchenbaum, Montréal, \$199.
 Can. Fairbank Morse Co., Ltd v. Rod. Lapalme, Saint-Basile le Grand, \$100.
 Morgan & Co. v. M. S. Gazelle, Québec, \$147.
 Wm. Ellard v. Dom. Bridge, Montréal, \$5,360.
 E. W. Tobin v. W. Beanfield, Westmount, \$207.
 Wm. Broad v. Foster Realty Co., Toronto, \$429.
 V. Martineau v. J. Viau, Montréal, \$113.
 V. Martineau v. J. Nap. Delsie, Montréal, \$165.
 Eliza Martin v. Jos. Coaller, Montréal, 4e classe.
 D. Riendeau v. P. Lefebvre, Saint-Isidore, \$109.
 T. Laschmouky v. Warden King, Ltd. Montréal, \$50.
 Succession Pat. Mansfield v. Jos. La-

meille, Montréal, \$575.
 Mme G. Pesant v. Cie Jacques Antoine, Ltd, Montréal, 1re classe.
 Ovide Champagne v. Laure Soucy et Mme Arthur Labelle, Montréal, 4e classe.
 Segal Bros. v. L. Sterlin, Montréal, \$55.
 H. M. Connolly & Co. v. G. Porteous, Montréal, \$85.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

A. Langlois v. Chs. Meilleur, \$16.
 I. Lustgarten v. A. Versailles, \$15.
 A. Steinman et al v. A. Jefferson, \$65.
 I. Legault v. E. Gourdeau, \$99.
 W. B. Dufort v. Walter Willetts, \$47.
 Mme Wilson v. M. Hicks & Co., \$62.
 J. Brochu v. C. Larose, \$20.
 R. Monty et al v. R. Caponi, \$10.
 H. Paré v. W. Keough, \$16.
 L. N. Noiseux et al v. The Cambridge Café, Ltd, \$42.
 Smeaton Bros. v. Industrial Financing Corp., Ltd., Ottawa, \$15.
 Commission Scolaire, Côteau Saint-Pierre v. Succession N. C. Wallace, Woodbridge, Ont., \$35.
 Commission Scolaire, Côteau Saint-Pierre v. J. A. Mackay, Westmount, \$25.
 J. O. Renaud v. Chs. Lapointe, Pointe aux Trembles, \$80.
 H. W. Jesmér v. A. J. Walker, Verdun, \$29.
 De Laval Co., Ltd. v. Art. Nantel, Labelle, \$78.
 Beattey Bros., Ltd. v. R. Proulx, Sainte-Marie de Blandford, \$18.
 Perfection Motor Co. v. P. E. Lafontaine, Waterloo, \$53.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA. — Dans la liste ci-dessous, les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

D. Marcotte, A. W. Williams, 5 avril, 10 a.m., 321 Old Orchard, Desroches.
 J. V. G. David, J. H. Gearry, 5 avril, 1 p.m., 194 Centre, Desroches.
 E. F. Fairman, Tancrede Marcil, 8 avril, 2 p.m., 105 Saint-Luc, Marson.
 C. W. Lindsay, Ltd, Mary Blake, 8 avril, 2 p.m., 985 Ethel, Lapierre.
 J. H. Dubois, D. Lazarus, 8 avril, 1 p.m., 828 Sainte-Catherine, Maison-neuve, Lapierre.
 M. Roch, G. Roman, 8 avril, 10 a.m., 221 Avenue Elm, Racine.
 J. Brouillet, E. Depocas, 8 avril, 10 a.m., 733 Outremont, Desroches.
 J. W. Aird, G. Blake, 8 avril, 10 a.m., 861 Champagne, Desroches.
 D. Z. A. Lefebvre, A. Aubert, 8 avril, 11 a.m., 75 Walker, Desroches.
 Guaranteed Pure Milk Co., A. Thompson, 10 a.m., 185 Laurier Ouest, Desroches.
 J. Rovert, A. Perreault, 8 avril, 10 a.m., 1215 Saint-Hubert, Lapierre.

C. Cordeau, W. Dubreuil, 10 avril, 10 a.m., 2196 Church, Bissonnette.
 Mme C. Gratton es-qual et al, Can. Electric & Gas Heater Co., Ltd., 8 avril, 1 p.m., 383 Ontario Est, Bissonnette.
 Aug. Bérubé, Geo. Rousselle, 11 avril, 11 a.m., 166 Rachel, Trudeau.
 H. Leverman, Albert Corbell, 11 avril, 10 a.m., 1696 Châteaubriand, Brouillet.
 Jos. Urbain, A. Bousquet, 11 avril, 10 a.m., 12 Boulevard Saint-Joseph-Est, Lauzon.
 Samuel Lentt, Marc-Aurèle Brodeur, 11 avril, 11 a.m., 1430 Chabot, Lauzon.
 J. T. Black, Henri Riéhard, 11 avril, 11 a.m., 1623 Cartier, Lauzon.
 H. Demers, M. Lefebvre, 12 avril, 10 a.m., 1014 Ontario Est, Lapierre.
 Cohens Ltd, G. P. Laporte, 12 avril, 10 a.m., 206 Amherst, Brouillet.
 J. H. Groulx, Geo. Vaillancourt, 12 avril, 11 a.m., 2433 Drolet, Lauzon.
 Jacob Lecker, Jos. Valade, 12 avril, 10 a.m., 1034 Parthenais, Lauzon.
 J. A. Mousseau, H. Matte, 12 avril, 11 a.m., 475 Aylmer, Themens.
 E. B. Eddy & Co., Ltd v. A. Brodeur, 12 avril, 10 a.m., 308 Lasalle, Mar-

son.
 Edmond Chartrand, Geo. E. Desmarais, 12 avril, 10 a.m., 742c Rivard, Coutu.
 W. Dupuis, Geo. E. Lauzière, et al, 12 avril, 11 a.m., 1583 Papineau, Trudeau.
 Cohen Ltd, Wilkow Jos. Vincent, 12 avril, 11 a.m., 70 Lacasse, Desroches.
 A. Legault, H. A. Greenhill, 12 avril, 11 a.m., 4171 Sainte-Catherine-O., Desroches.
 C. A. Archambault, Z. Auger, 12 avril, 10 a.m., 1121 Messler, Desroches.
 Pierre Blackburn, W. Nakell, 12 avril, 11 a.m., 48 Marché Bonsecours, Desroches.
 G. S. Cumming, Geo. L. Brotroska, 12 avril, 10 a.m., 2 Congrégation, Desroches.
 D. Rivard, Louis Gass, 12 avril, 11 a.m., 394 Cartier, Normandin.
 Napoléon Chartier, Elzéar Champoux, 12 avril, 11 a.m., 571 Panet, Normandin.
 Henri L. Auger, Adolphe aFuvelle, 12 avril, 10 a.m., 2785 Notre-Dame O., Desmarais.
 Alfred Laroche, Théodule Dépatie, 12 avril, 1 p.m., 418 3e Avenue, Rosemont, Desmarais.

NOUVEAUX RECORDS

Les records obtenus pendant l'année dernière affirment de nouveau la position de la Sun Life of Canada comme la plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Dominion.

Ses méthodes d'affaires loyales et progressives l'ont placée au premier rang pour les Nouvelles Affaires, le chiffre total des polices en vigueur, l'actif, les surplus de recettes, le surplus net, le revenu total, le revenu provenant des primes et les paiements aux assurés, chaque année.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIÈGE SOCIAL - MONTRÉAL

Benoît & De Grosbois

COMPTABLES

Auditeurs et Liquidateurs

CHAMBRE 42

No 20, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone Main 2617

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)

17 rue S.-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président
E. Clément, jr., gérant général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

—Bureau—

EDIFICE LAKE OF THE WOODS

39 rue S.-Sacrement

Téléphone Main 553 MONTREAL

La Compagnie d'Assurance

Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie

Actif \$1,025,000.00

DEPOT AU GOU-

VERNEMENT . . . \$69,660.00

—Bureau principal:—

179 rue Girouard, S.-Hyacinthe

\$5,000

de

protection pour votre maison

+ plus +

\$50 par mois

d'indemnité pour vous-même

NOTRE NOUVELLE
**POLICE D'INDEMNITE
SPECIALE**

ne laisse rien au hasard

Demandes-nous des renseignements

CANADA LIFE ASSURANCE
COMPANY

Bureau principal, - TORONTO

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851

ACTIF, au-delà de . . . \$3,000,000

Bureau Principal: TORONTO
(Ont.).

W. R. BROCK, Président

W. B. MEIKLE

Vice-président et gérant général

C. C. FOSTER, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant

ASSURANCES

Cautionnements

Judiciaires

Garantie de Contrats

Fidélité des Employés

Vie, Accidents, Maladies
Vol, Bris de Glaces
Attelages
Responsabilité
de Patrons et Publique
Pharmaciens, Automobiles

La Prévoyance

160 rue St.-Jacques, Montréal

TEL. MAIN 1626

J. G. GAGNE, gérant général

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY
Licencié Inst. Comptable, Comptable Incorporé

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs

103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER - MONTRÉAL

Téléphone MAIN 2701- 9

Adresse télégraphique - "GONTHLEY"

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure, typogra-
phie, relief et gaufrage, fabrication
de livres de comptabilité. Formules
de bureau.

210 OUEST RUE NOTRE-DAME
(Angle de la rue S.-Pierre), MONTRÉAL

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest
et l'avenue Union, MONTRÉAL

DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Prési-
dent et directeur gérant; Le-
wis Laing, Vice-Président et
Secrétaire; L. Chevallier; A.-
A.-G. Dent, John Emo, Sir
Alexandre Lacoste, Wm. Mol-
son Macpherson, J.-C. Rim-
mer, Sir Frédéric Williams-
Taylor, L.L.D., J.D. Simpson,
Sous-Secrét.



BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

ASSURANCES

L'ASSURANCE CONTRE LES BRIS DE GLACES

Le marchand qui désire prendre tout l'avantage de la devanture que lui offre son magasin dépense souvent des sommes considérables pour avoir de belles grandes glaces qui seront l'un des meilleurs moyens pour faire connaître sa place d'affaires au public et s'attirer une clientèle rémunératrice.

Depuis le commencement de la guerre les vitres et glaces ont augmenté de 100 à 300 pour cent et continuent encore à augmenter, vu la fragilité de cette matière, il est devenu plus que jamais nécessaire pour les marchands de se protéger contre les bris de leurs devantures par une police d'assurance spéciale à cet effet.

Nous publions aujourd'hui sur une autre page, l'annonce de la "Commercial Plate Assurance Co.", fondée par M. Isidore Crépeau et qui célèbre cette année, le dixième anniversaire de sa fondation.

Cette compagnie qui se spécialise exclusivement dans l'assurance contre les bris de glaces, se recommande à l'attention des hommes d'affaires par la qualité de ses services et les garanties offertes à ses nombreux clients.

Depuis qu'elle est en opération, La Commercial Plate Glass Assurance Co. s'est créée une réputation pour le prompt remplacement des glaces brisées et c'est un fait aujourd'hui reconnu dans le public assureur que lorsqu'il s'agit d'assurance contre les bris de glaces, les services de la "Commercial Plate Glass Assurance Co." ne peuvent être surpassés; le fait est que cette compagnie transige maintenant le plus grand chiffre de ce genre d'assurance dans notre province.

Pourquoi continuer à payer des primes à des compagnies étrangè-

res lorsque nous avons dans notre ville, une institution qui offre des avantages supérieurs.

Nous profitons de l'occasion de ce dixième anniversaire de la Commercial Plate Glass Assurance Company pour offrir à son fondateur et directeur-gérant, M. Isidore Crépeau, expert en assurances, nos félicitations, et il ne fait aucun doute que cette compagnie continuera dans la voie de la prospérité.

PREVENTION COOPERATIVE DES INCENDIES DANS QUEBEC

Ce que les associations accomplissent

La protection coopérative des feux de forêts a remporté un succès remarquable dans la province de Québec. Quatre associations sont maintenant en existence patrouillant une étendue de plus de 44,000,000 d'acres de terres licenciées et non licenciées de la Couronne et de terres octroyées par la Couronne.

Environ 80 pour cent de l'étendue, incendie par la Couronne est représenté par les membres de ces associations. Une étendue considérable additionnelle est incluse dans le territoire des associations

respectives dont les propriétaires ne se sont pas encore assurés l'admission comme membres.

La saison de 1917 vit relativement peu de dommages par le feu aux forêts de Québec; cela est dû en partie, aux conditions favorables de la température, mais principalement à l'efficacité du système de patrouille. 453 feux seulement sont rapportés, brûlant plus de 16,488 acres dont un petit pourcentage seulement était du bois propre au commerce, surtout sur du terrain privé. Les dépenses totales des quatre associations pour patrouille, surveillance, combats d'incendie, et améliorations permanentes, furent de \$137,093.

Les règlements que les colons doivent observer pour ouvrir des terres par le feu sous le système du permis ont de nouveau remporté un grand succès. Plus de 5,000 permis furent délivrés. Et pratiquement, il n'y eut aucun dommage par le feu allumé avec permis. Dans quelques cas, cependant, deux feux furent allumés sans permis, causant quelques dommages. Dans nombre de ces cas, des convictions furent obtenues des cours locales. Les colons, règle générale, coopèrent de tout coeur à la réduction des pertes par le feu et le nombre d'infraction de la loi du permis diminue sensiblement d'année en année.

Association de Protection des Forêts dans Québec, Saison de 1917

Nom de l'Association	Etendue patrouillée	Montant dépensé	Nombre de feux	Nombre d'acres brûlés.	Permis délivrés aux colons.
Rivière Ottawa—					
Division de l'Est . .	8,446,400	\$ 22,604	108	8,871	1,181
Division de l'Ouest . .	12,521,120	42,753	28	607
Saint-Maurice	9,049,645	32,654	217	4,341	1,406
Laurentides	7,586,344	20,541	52	2,340
So. St. Laurent—					
Division de l'Ouest	2,672,989	6,883	5	9	700
Division de l'Est . .	4,089,511	11,748	43	320	1,952
Totaux	44,366,099	\$137,093	453	16,488	5,239

Table Alphabétique des Annonces

American Pad & Textile 13	Commercial Plate Glass	Gillett Co., Ltd., (E.W.) 14	National Breweries, Ltd.
Anchor Cap & Closure Corp. 9 Couverture	Gonthier & Midgley . . 40 29-30
Assurance Mont-Royal 46	Cie d'Assurance Mu-	Hall Coat 8	Nova Scotia Steel Co. . 38
Baker & Co. (Walter) . 8	tuelle du Commerce . 40	Handy Collection Asso-	Paquet et Bonnier . . 42
Banque d'Hochelega . . 38	Compagne Impériale	ciation 42	Poulin & Cie 42
Banque Nationale 38	Enrég. 9	Hébert, L.-H. & Cie . . 23	Rolland & Fils, J.-B. . . 42
Banque Molson 38	Clark, Wm. 8	Hiram Walker 31	Regal, Enrg. 11
Banque Provinciale . . 38	Cluett, Peabody & Co. . 4	Hudon Hébert 9	Roy, Henri 26
Benoit et De Grosbois . 40	Connors Bros. 14	Imperial Tobacco 15	St-Amour, E. 42
Birkett & Son 7	Copenhagen 35	Jonas & Cie, H.	Seagram, Jos. 28
Black Watch 32	Couillard, Auguste. . . 42 Couverture	Steel of Canada 22
British Colonial Fire	Dionne's Sausage 8	La Prévoyance 40	Simmonds Saw 22
Ass. 40	Dom. Canners Co., Ltd. 3	Leslie & Co., A. C. . . . 24	Sun Life of Canada . . 40
Brodeur, A. 8	Dominion Glass Co. . . . 5	Liverpool-Manitoba . . 40	Tanglefoot 17
Brodie & Harvie 8	Eddy, E. B. Co. 7	Mathieu (Cie J.-L.) . . . 8	United Shoe Machine-
Brunet J. 8	Esinhart & Evans 40	McArthur, A. 24	ry 12
Canada Life Assurance	Ewing, S. H. & Sons . . 26	McCaskey 7	Western Ass. Co. 40
Co. 40	Fairbank, N. K. 11	McCormick Manufactu-	Wiser, J. P. & Sons,
Canadian Poster 21	Fontaine, Henri 42	ring Co., Ltd. 10	Ltd. 26
Caron, L. A. 42	Fortier, Joseph 40	Maxwell's Limited . . . 25	Wisintainer & Fils . . 25
Charbonneau, Ltée . . . 13	Furuya (Japan Tea) . . 6	Molson Brewery	York Mercantile 25
Christin . . . Couverture	Gagnon & L'Heureux . 42 Couverture	
Church & Dwight . . . 4	Garand, Terroux & Cie 42	Montbriand, L.-R. . . . 42	

Maison fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE
erronnerie et Quincallerie, Verres
à Vitres, Peinture, etc.

Spécialité: Po.les de toutes sortes
Nos 232 à 239 rue S.-Paul

Ventes 12 et 14 S. n. ble, MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voyageurs
et fait bénéficier ses clients de cette économie.
Attention toute spéciale aux commandes
par la malle. Messieurs les marchands
de la campagne seront toujours servis
au plus bas prix du marché.

Téléphone Bell
L.-A. CARON, MAIN 3570

Comptable licencié

Institut des Comptables et Auditeurs
de la Province du Québec

48, Notre-Dame-O., Montréal

Main 7080

PAQUET & BONNIER

Comptables Liquidateurs, Auditeurs,
Prêts d'argent, Collection

Chambre 501

120 St Jacques MONTREAL

New Victoria Hotel

H. FONTAINE, Propriétaire

QUEBEC

L'Hôtel des Commis-Voyageurs.
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.00

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame Ouest, Montréal

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 rue S.-André, Montréal.

ERNEST ST-AMOUR

Curateur et Liquidateur de Faillites
Commissaire pour Québec
Edifice Banque de Québec
No. 11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Main 3235.
Chambres 713-714.

GAGNON & L'HEUREUX

COMPTABLES LICENCIES
(CHARTERED ACCOUNTANTS)

Chambres 315, 316, 317, Edifice
Banque de Québec

11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Bell Main 4912.

P.-A. GAGNON, C.A.
J.-ARTHUR L'HEUREUX, C.A.

Vient de Paraître

ALMANACH ROLLAND, AGRICOLE, COMMERCIAL ET DES FAMILLES

— 52e Année —

Publié par la
COMPAGNIE J.-B. ROLLAND
& FILS,
MONTREAL.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le cède en rien sur ses devanciers, car on y trouve avec tous ses nombreux renseignements d'usages, un choix judicieux de conseils pratiques, anecdotes, oeuvres inédites de nos meilleurs auteurs: "Le Village et la Ville", par S. Clapin; "Marraine et Filloul", par A. D. DeCelles; "Un héros inconnu", par R. Girard; "Polycarpe", par A. Bourgeois; article sur l'Alcoolisme, par le Dr. J. Gauvreau, etc.

Cet Almanach déjà si populaire restera encore au rang des plus précieuses publications de ce genre.

PRIX
15c, — franco par la malle, 20c.

TEL. MAIN 1950 CHAMBRE 405

Collections et Achats de Comptes

HANDY COLLECTION ASSOCIATION: 71A Rue St-Jacques, Montréal

Edm. Chaput, Gérant, BUREAUX DU SOIR: Jos. Mayer, H. C. S.,
1517 Papineau 154 Marquette

Volaille Vivante, Oeufs Frais Pondus et Plume

Demandée par

P. POULIN & CIE

MARCHE BONSECOURS, MONTREAL

Remises Promptes. Pas de Commissions
Demandez les prix par lettre.

10 Années de
Bons Services



10 Années de
Bons Services

Dixième Anniversaire de la fondation de la
Commercial Plate Glass Assurance Co.

Incorporée par un acte spécial du Parlement

Capital Autorisé	-	-	\$100,000.00
“ Souscrit	-	-	50,000.00
“ Payé	-	-	10,000.00
Autre Actif	-	-	4,618.50

AUCUNE RECLAMATION PENDANTE

Officiers de la Compagnie :

Président: - - J. O. MARTINEAU
Vice-Président: - - WILFRID REEVES

Directeurs :

S. D. Vallières, Tancrède Monastesse
Secrétaire et Gérant : ISIDORE CREPEAU

DEPUIS notre fondation nous avons écrit plus de 18,000 polices et remplacé 3510 glaces valant au-delà de \$100,000.00

NOUS nous spécialisons exclusivement l'assurance contre les Bris de Glaces—Nous transigeons le plus gros chiffre d'affaires de la Province.—Nous sommes la seule Compagnie qui maintient un stock de plus de \$50,000.00 de “plate-glass” etc., et de toutes manières nos services ne peuvent être égalés par aucune autre compagnie.

PROPRIETAIRES ou occupants de magasins trouveront leurs avantages en faisant assurer leurs devantures de préférence avec nous—Mesurages et côtations de primes fournis avec plaisir sur demande, et longue liste de clients satisfaits de nos services, à votre disposition.

SI vous n'êtes pas déjà assuré avec nous, exigez que votre prochain risque contre les Bris de Glaces soit placé par votre agent, dans la

Commercial Plate Glass Assurance Company

Compagnie Canadienne de Montréal

1410 Boulevard St-Laurent, angle de la rue Marie-Anne, “Bâtisse Isidore Crépeau”

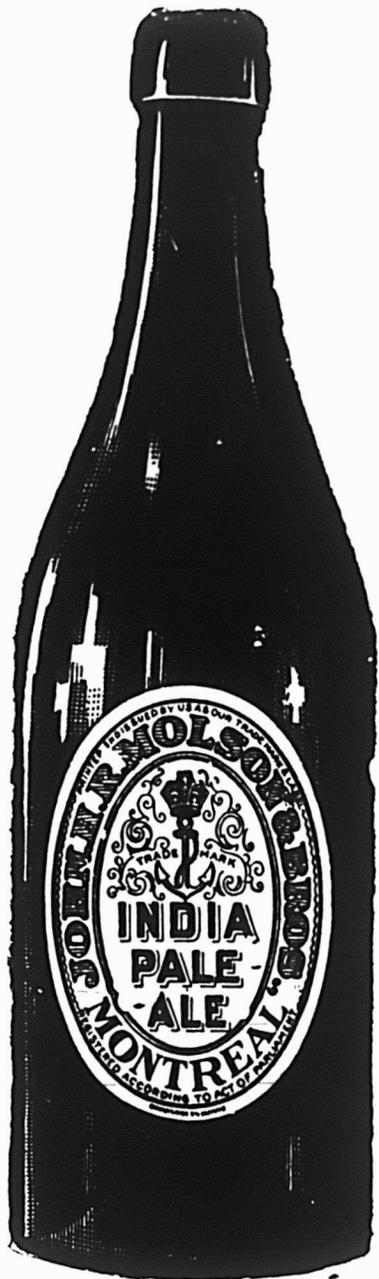
10 Années de
Bons Services

Téléphone, St-Louis 269

Montréal

10 Années de
Bons Services

LA BIÈRE POPULAIRE MOLSON



Est celle que veut
le consommateur ;
donnez-la lui. . .

La vente de cette
BIÈRE en bouteilles
excède celle de tou-
tes les autres mar-
ques réunies. . . .

Brassée à Montréal
DEPUIS 132 ANS